

Fonds d'équipement des Nations Unies

**Rapport financier et états
financiers vérifiés**

de l'année terminée le 31 décembre 2016

et

**Rapport du Comité des
commissaires aux comptes**



Nations Unies • New York, 2017



Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Lettre d'envoi et certification	5
I. Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes	8
II. Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes	11
Résumé	11
A. Mandat, étendue de l'audit et méthode	14
B. Constatations et recommandations	15
1. Suite donnée aux recommandations des années antérieures	15
2. Aperçu de la situation financière	15
3. Gestion des programmes et projets	18
4. Gestion des achats et des marchés	21
5. Gestion des prêts	21
6. Gestion des ressources humaines	22
C. Informations communiquées par l'administration	24
1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens	24
2. Versements à titre gracieux	24
3. Cas de fraude avérée ou présumée	24
D. Remerciements	25
Annexes	
I. État d'application des recommandations pour l'année terminée le 31 décembre 2015.	26
II. Cas de fraude ou de présomption de fraude : éléments d'information communiqués par la direction	36
III. Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2016	37
A. Introduction	37
B. Résultats financiers	37
C. Exécution du budget	41
D. Situation financière	42
E. Responsabilisation, gouvernance et gestion des risques	44
F. Réorganisation interne	45

G.	Perspectives pour 2017 et au-delà	45
IV.	États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2016 États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2016	47
I.	Situation financière au 31 décembre 2016	47
II.	Résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2016	48
III.	État des variations de l'actif net/de la situation nette pour l'année terminée le 31 décembre 2016	49
IV.	État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2016	50
V.	État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'année terminée le 31 décembre 2016	51
	Notes relatives aux états financiers de 2016	52

Lettre d'envoi et certification

Lettre datée du 18 avril 2017, adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par l'Administratrice du Programme des Nations Unies pour le Développement et Directrice générale du Fonds d'équipement des Nations Unies, la Secrétaire exécutive du Fonds d'équipement des Nations Unies, l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des services de gestion du Programme des Nations Unies pour le développement et le Chef des services financiers et Contrôleur du Bureau des services de gestion du Programme des Nations Unies pour le développement

Nous avons l'honneur de vous transmettre ci-joint, conformément à l'article 26.01 du règlement financier, les états financiers du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) pour l'année terminée le 31 décembre 2016, que nous approuvons par la présente lettre.

Des copies de ces états financiers sont également communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Nous, soussignés, considérons que :

L'administration est garante de l'intégrité et de l'objectivité de l'information communiquée dans ces états financiers.

Les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) et englobent des montants calculés sur la base des estimations et appréciations les plus exactes que pouvait fournir l'administration.

Les méthodes comptables et les mécanismes connexes de contrôle interne donnent l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les livres et documents comptables reflètent dûment toutes les opérations et que, globalement, les règles et pratiques sont appliquées sur la base d'une séparation appropriée des fonctions. Les auditeurs internes du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui sont également chargés de la vérification interne des comptes du FENU, examinent en permanence les systèmes de comptabilité et de contrôle. De nouvelles améliorations sont en cours dans certains domaines.

L'administration a donné au Comité des commissaires aux comptes et aux auditeurs internes du PNUD libre accès à toutes les pièces comptables et financières.

L'administration a passé en revue les recommandations antérieures du Comité des commissaires aux comptes et des auditeurs internes du PNUD et revoit ou a revu les procédures de contrôle en conséquence.

Nous certifions qu'à notre connaissance et selon les informations dont nous disposons, toutes les opérations financières significatives ont été dûment comptabilisées et que les états financiers ci-joints en rendent bien compte.

L'Administratrice
du Programme des Nations Unies pour le Développement
et Directrice générale
du Fonds d'équipement des Nations Unies
(Signé) Helen **Clark**

La Secrétaire exécutive
du Fonds d'équipement des Nations Unies
(Signé) Judith **Karl**

L'Administrateur assistant
et Directeur du Bureau des services de gestion
du Programme des Nations Unies pour le développement
(Signé) Jens **Wandel**

Le Chef des services financiers
et Contrôleur du Bureau des services de gestion
du Programme des Nations Unies pour le développement
(Signé) Darshak **Shah**

**Lettre datée du 30 juin 2017, adressée au Président
de l'Assemblée générale par le Président du Comité
des commissaires aux comptes**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers du Fonds d'équipement des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 2016.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde,
Président du Comité des commissaires aux comptes
(*Signé*) Shashi Kant **Sharma**

Chapitre I

Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes

Opinion des commissaires aux comptes

Nous avons examiné les états financiers du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) pour l'année terminée le 31 décembre 2016, à savoir l'état de la situation financière au 31 décembre 2016 (état I), l'état des résultats financiers (état II), l'état des variations de l'actif net/de la situation nette (état III), l'état des flux de trésorerie (état IV) et l'état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget (état V), ainsi que les notes relatives aux états financiers.

Nous considérons que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière du FENU au 31 décembre 2016, ainsi que de ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'année se terminant à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS).

Base de notre opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes internationales d'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont énoncées à la section « Responsabilités des commissaires aux comptes en matière d'audit des états financiers ». Nous sommes indépendants du FENU, conformément aux règles déontologiques qui s'appliquent à l'audit des états financiers, et nous nous sommes acquittés de nos responsabilités dans le respect de ces normes. Nous estimons que les éléments que nous avons réunis à l'occasion de notre audit sont appropriés et suffisants pour nous permettre de former notre opinion.

Informations autres que les états financiers et le rapport des commissaires aux comptes

Les autres informations présentées dans le présent rapport ont été établies par la Directrice générale du FENU. Cela concerne le rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2016 (chapitre IV), mais non les états financiers ni le rapport des commissaires aux comptes à proprement parler.

Notre opinion sur les états financiers ne porte pas sur ces autres informations et nous ne formulons aucune expression d'assurance à leur égard.

Nous sommes tenus dans le cadre de l'audit des états financiers de prendre connaissance de ces autres informations et de nous assurer qu'elles concordent avec les états financiers et avec les constatations que l'audit nous a permis de dégager et qu'elles ne présentent pas d'anomalies significatives. Nous sommes tenus de rendre compte de toute anomalie significative que nous pourrions déceler à cette occasion. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des organes de gouvernance en matière d'états financiers

Il incombe à la Directrice générale d'établir des états financiers conformes aux normes IPSAS, qui présentent une image fidèle de la situation du FENU et d'exercer le contrôle interne que la direction juge nécessaire pour permettre d'établir des états exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur.

Lors de l'établissement des états financiers, la direction est tenue d'évaluer la capacité du FENU de poursuivre ses activités, de rendre compte, le cas échéant, des éléments touchant la continuité des activités et de considérer que le Fonds poursuivra ses activités, à moins qu'elle n'ait l'intention de procéder à sa liquidation ou de mettre fin à ses activités ou n'ait pas d'autre solution à sa portée.

Les organes de gouvernance sont tenus de superviser la procédure d'information financière du FENU.

Responsabilités des commissaires aux comptes en matière d'audit des états financiers

Notre objectif est d'acquiescer l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur, et de publier un rapport dans lequel nous faisons part de notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé; elle ne garantit cependant pas qu'un audit mené conformément aux Normes internationales d'audit permette de déceler systématiquement les anomalies significatives. Les anomalies peuvent tenir à la fraude ou à l'erreur et sont considérées comme significatives si individuellement ou collectivement elles peuvent influencer les décisions économiques que les utilisateurs prendront sur la base des états financiers.

Dans le respect des Normes internationales d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et un esprit critique tout au long de l'audit. Nous menons également les activités suivantes :

- Nous décelons et évaluons les risques que pourrait poser la présence d'inexactitudes matérielles dans les états financiers, que celles-ci soient dues à la fraude ou à l'erreur, nous concevons et appliquons des procédures d'audit adaptées à ces risques et nous réunissons des éléments à l'occasion de notre audit qui sont appropriés et suffisants pour nous permettre de former notre opinion. Le risque de ne pas déceler une inexactitude significative découlant d'une fraude est plus élevé que celui lié à une inexactitude résultant d'une erreur, car la fraude peut recouvrir des actes de collusion ou de falsification, des omissions intentionnelles, des fausses déclarations ou le non-respect des procédures de contrôle interne;
- Nous évaluons les contrôles internes exercés par le FENU afin de concevoir des procédures d'audit appropriées, mais notre intention n'est pas d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ces contrôles;
- Nous évaluons les conventions comptables suivies et les estimations faites par l'administration, de même que l'information dont elle fait état;
- Nous tirons des conclusions concernant l'utilisation par la direction du principe de la continuité des activités et, nous fondant sur les éléments que nous avons réunis dans le cadre de l'audit, nous estimons s'il existe une incertitude significative quant à des événements ou des conditions qui pourraient compromettre la capacité du FENU de poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'appeler l'attention sur les informations pertinentes figurant dans les états financiers et d'émettre une opinion modifiée si elles ne sont pas satisfaisantes. Nos conclusions sont fondées sur les éléments réunis à la date d'établissement de notre rapport, mais nous ne pouvons pas nous engager pour l'avenir puisque l'on ne peut pas exclure que des circonstances ou des événements futurs empêchent le FENU de poursuivre ses activités;
- Nous évaluons la présentation générale, la structure et la teneur des états financiers et des informations qui les accompagnent; nous évaluons aussi si les

états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents avec fidélité.

Nous communiquons avec les organes de gouvernance concernant, entre autres points, l'étendue et le calendrier de l'audit et les principales constatations, notamment les insuffisances significatives concernant les contrôles internes que nous pourrions avoir décelées dans le cadre de nos activités.

Rapport sur les autres obligations légales ou réglementaires

Nous estimons que les opérations comptables du FENU qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre audit ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière du Programme des Nations Unies pour le développement (également valables pour le FENU) et aux textes portant autorisation.

Conformément à l'article VII du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde,
Président du Comité des commissaires aux comptes
(*Signé*) Shashi Kant **Sharma**

Le Contrôleur et Vérificateur général
des comptes de la République-Unie de Tanzanie
(Auditeur principal)
(*Signé*) Mussa Juma **Assad**

Le Président de la Cour des comptes fédérale de l'Allemagne
(*Signé*) Kay **Scheller**

Chapitre II

Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Par sa résolution 2186 (XXI) du 13 décembre 1966, l'Assemblée générale a créé le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), organisme d'investissement au service des pays les moins avancés. Le Fonds ouvre de nouvelles perspectives aux petits entrepreneurs pauvres en leur facilitant l'accès à la microfinance et aux capitaux d'investissement. Ses programmes contribuent également à l'autonomisation des femmes et sont conçus pour attirer des flux de capitaux plus importants du secteur privé, des gouvernements nationaux et des partenaires de développement afin d'avoir un maximum d'effet s'agissant de la réalisation des objectifs de développement durable (2016-2030) après la fin de la période de mise en œuvre convenue pour les objectifs du Millénaire pour le développement (2000-2015). Le FENU, dont le siège est à New York, mène des activités dans 30 pays et territoires. Il œuvre également dans d'autres pays, essentiellement par l'intermédiaire de ses initiatives thématiques mondiales.

Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion du FENU pour l'année terminée le 31 décembre 2016. Le contrôle a été effectué au siège, à New York, ainsi que dans les bureaux de pays au Bangladesh, au Mozambique et au Rwanda.

Portée du rapport

Le présent rapport traite de questions que le Comité estime devoir porter à l'attention de l'Assemblée générale. Les observations et conclusions qui y sont formulées ont fait l'objet d'une discussion avec l'administration du FENU, aux vues de laquelle il est fait la place qu'il convient.

Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de déterminer si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière du FENU ainsi que ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'année financière terminée au 31 décembre 2016, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Les commissaires aux comptes ont notamment effectué un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne et procédé à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure qu'ils ont jugée nécessaire pour formuler une opinion sur les états financiers.

Le Comité a également examiné les opérations du FENU en application de l'article 7.5 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, aux termes duquel le Comité doit formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, sur le système comptable, sur les contrôles financiers internes et, en général, sur l'administration et la gestion des activités du Fonds. Le rapport comprend également un commentaire sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations des années précédentes.

Opinion des commissaires aux comptes

Le Comité a émis une opinion sans réserve sur les états financiers de l'exercice considéré, que l'on trouvera au chapitre I.

Conclusion générale

Le Comité n'a pas relevé d'erreur, d'omission ou d'inexactitude importante lors de l'examen des dossiers financiers du FENU. Toutefois, il a remarqué que certains aspects relevant de la gestion des programmes et des projets, de la gestion des ressources humaines et de la gestion des prêts pouvaient encore être améliorés. Il considère que le FENU doit améliorer ses procédures dans ces domaines de sorte que les ressources reçues des donateurs soient utilisées avec efficacité et efficience afin d'exécuter les programmes prévus.

Principales constatations et recommandations

On trouvera ci-après un résumé de ces constatations et recommandations.

Gestion des programmes et des projets

Le bureau de pays du FENU au Mozambique a deux projets : le projet sur la sécurité alimentaire et la nutrition et un projet de Mécanisme de financement de l'adaptation des modes de vie au climat local (LoCAL) au titre du programme mondial LoCal. Le projet LoCAL était doté d'un budget de 3,12 millions de dollars et le projet sur la sécurité alimentaire et la nutrition d'un budget de 9,16 millions de dollars, les deux étant approuvés pour une période de cinq ans allant de 2014 à 2018. Le bureau de pays du Rwanda a un projet sur l'appui à l'élaboration et à l'exécution d'un programme de chaînes logistiques courant de 2014 à 2018 avec un budget de 533 984 millions de dollars. Lors de l'examen de ces projets, le Comité a relevé les insuffisances décrites ci-après.

Absence de plans de travail annuels approuvés

Il n'existait pas de plan de travail annuel approuvé pour le projet sur l'appui à l'élaboration et à la mise en place d'un programme de chaînes logistiques au Rwanda. Le bureau de pays a expliqué cette absence par des facteurs tels que la réception tardive des rapports finals de l'organisme chef de file, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui doivent servir de base à l'élaboration du plan de travail annuel. Le Comité est d'avis que le bureau de pays doit établir ses plans de travail annuels afin de faciliter l'allocation des plafonds de dépenses annuelles autorisées pour ses projets et d'exécuter les activités qui sont prévues dans le descriptif de projet.

Gestion des achats et des marchés

Gestion des données fournisseurs

Ayant examiné les coordonnées bancaires de 43 fournisseurs approuvés, le Comité a remarqué que certains comptes bancaires étaient utilisés par plus d'un fournisseur. Ainsi, chacun des 20 comptes bancaires répertoriés était utilisé par deux fournisseurs et un compte était utilisé par trois fournisseurs. Le Comité a été informé que le FENU était sur le point de procéder à un examen et à un nettoyage de la base de données de ses fournisseurs, et que cette opération serait répétée tous les trimestres. Le Comité est d'avis que l'administration doit mettre en place des contrôles préventifs puisque le fait que plusieurs fournisseurs aient les mêmes coordonnées bancaires peut être à l'origine d'erreurs, les transactions et les paiements pouvant être attribués au mauvais fournisseur.

Recommandations

S'agissant des conclusions ci-dessus, le Comité recommande que le FENU :

Absence de plans de travail annuels approuvés

a) Veille à ce qu'un plan de travail annuel soit établi et approuvé pour le projet sur l'appui à l'élaboration et à l'exécution du programme de chaînes logistiques au Rwanda;

Gestion des données fournisseurs

b) Revoie et mette régulièrement à jour les coordonnées bancaires des fournisseurs de sorte que plusieurs fournisseurs n'aient pas le même numéro de compte bancaire.

Chiffres clefs	
8,8 millions de dollars	Budget approuvé (ressources de base) ¹
10,02 millions de dollars	Produits (ressources de base)
8,01 millions de dollars	Montant effectif des charges (ressources de base) Seules les ressources de base sont budgétisées et approuvées par le Conseil d'administration. Les autres ressources ne sont pas budgétisées.
26,2 millions de dollars	Budget approuvé pour les dons et les transferts
20,52 millions de dollars	Montant effectif des charges à payer au titre des dons et des transferts
136	Nombre total de fonctionnaires
17,91 millions de dollars	Dépenses de personnel

A. Mandat, étendue de l'audit et méthode

1. Par sa résolution 2186 (XXI) du 13 décembre 1966, l'Assemblée générale a créé le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), organisme d'investissement au service des pays les moins avancés. Le Fonds ouvre de nouvelles perspectives aux petits entrepreneurs pauvres en leur facilitant l'accès à la microfinance et aux capitaux d'investissement. Ses programmes, qui contribuent également à l'autonomisation des femmes, sont conçus pour catalyser de plus larges apports de capitaux en provenance du secteur privé, des gouvernements et des partenaires de développement afin de faciliter dans toute la mesure possible la réalisation des objectifs de développement durable. Le FENU, dont le siège est à New York, mène des activités dans 30 pays et territoires. Il œuvre également dans d'autres pays, essentiellement par l'intermédiaire de ses initiatives thématiques mondiales.

2. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion du FENU pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, en application de la résolution 74 (I) de 1946 de l'Assemblée générale. Il a conduit son contrôle conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation (ST/SGB/2013/4), ainsi qu'aux normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

3. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de déterminer si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière du FENU ainsi que ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'année financière terminée au 31 décembre 2016, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Il s'agissait notamment de savoir si les charges figurant dans les états financiers avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs et si les produits et les charges avaient été convenablement classés et comptabilisés, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUD, qui s'appliquent au FENU. Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des contrôles internes, ainsi

¹ Les ressources de base correspondent à des ressources non préaffectées qui ne font pas l'objet de restrictions imposées par les donateurs.

qu'à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugée nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.

4. Outre la vérification des comptes et des opérations financières, le Comité a effectué différents examens de la gestion du FENU en application de l'article 7.5 du Règlement financier, aux termes duquel le Comité doit formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, sur le système comptable, sur les contrôles financiers internes et, en général, sur l'administration et la gestion des activités du Fonds.

5. Le Comité organise ses vérifications en coordination avec le Bureau de l'audit et des investigations du PNUD afin d'éviter les chevauchements d'activités et de déterminer dans quelle mesure il peut utiliser les résultats des travaux du Bureau. Le présent rapport porte sur les vérifications effectuées dans les bureaux de pays et au siège du Fonds.

6. Les observations et conclusions y formulées ont fait l'objet d'une discussion avec l'administration du FENU, aux vues de laquelle il est fait la place qu'il convient.

B. Constatations et recommandations

1. Suite donnée aux recommandations des années antérieures

7. Le Comité a constaté que, sur les 10 recommandations qu'il avait formulées dans son rapport sur l'année terminée le 31 décembre 2015, six (60 %) avaient été appliquées intégralement, deux (20 %) étaient en cours d'application, une (10 %) n'avait pas été appliquée et une (10 %) était caduque. On trouvera à l'annexe au présent rapport des précisions sur l'état d'avancement de l'application de ces recommandations.

8. La recommandation devenue caduque porte sur la mise en œuvre du système de gestion des prêts (PamiraBanker), le projet de développement du système ayant été abandonné après qu'une évaluation a établi qu'il ne serait pas rentable de le poursuivre.

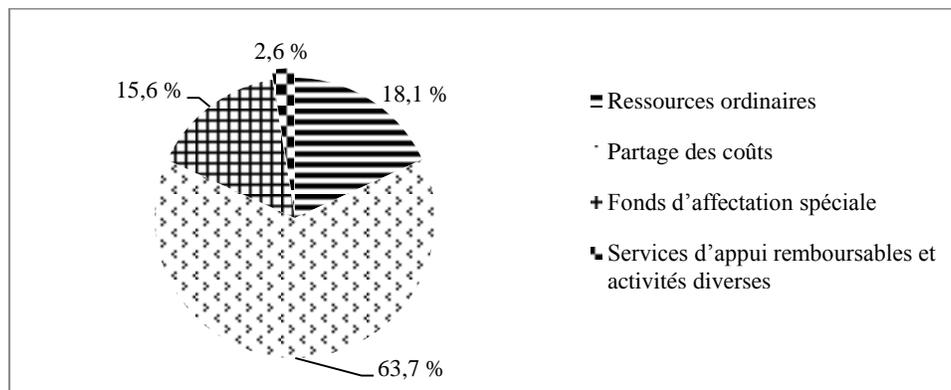
2. Aperçu de la situation financière

Produits et charges

9. Les produits du FENU proviennent notamment de contributions volontaires et de placements. Pour l'année 2016, le montant total des produits s'est établi à 53,13 millions de dollars (contre 58,42 millions en 2015) et celui des charges à 63,45 millions de dollars (contre 66,73 millions en 2015), d'où un déficit de 10,32 millions de dollars (contre 8,32 millions en 2015). Le montant total des contributions volontaires au Fonds a été de 51,97 millions de dollars, ce qui équivaut à 97,8 % du montant total de ses produits (déduction faite du remboursement aux donateurs des contributions inutilisées).

10. Le montant des contributions volontaires a diminué de 5,63 millions de dollars (soit 9,8 % par rapport à 2015 où il s'établissait à 57,60 millions), ce qui traduit une diminution de l'appui des donateurs aux projets du Fonds. Ce montant se répartit comme suit : 9,43 millions de dollars (18,1 %) au titre des ressources ordinaires ou de base; 33,08 millions de dollars (63,6 %) au titre du partage des coûts; 8,13 millions de dollars (15,6 %) au titre des fonds d'affectation spéciale; 1,34 millions de dollars (2,6 %) au titre des services d'appui remboursables et activités diverses. Ces contributions sont présentées à la figure II.I

Figure II.I
**Répartition des contributions versées au titre des ressources ordinaires
 et des autres ressources**



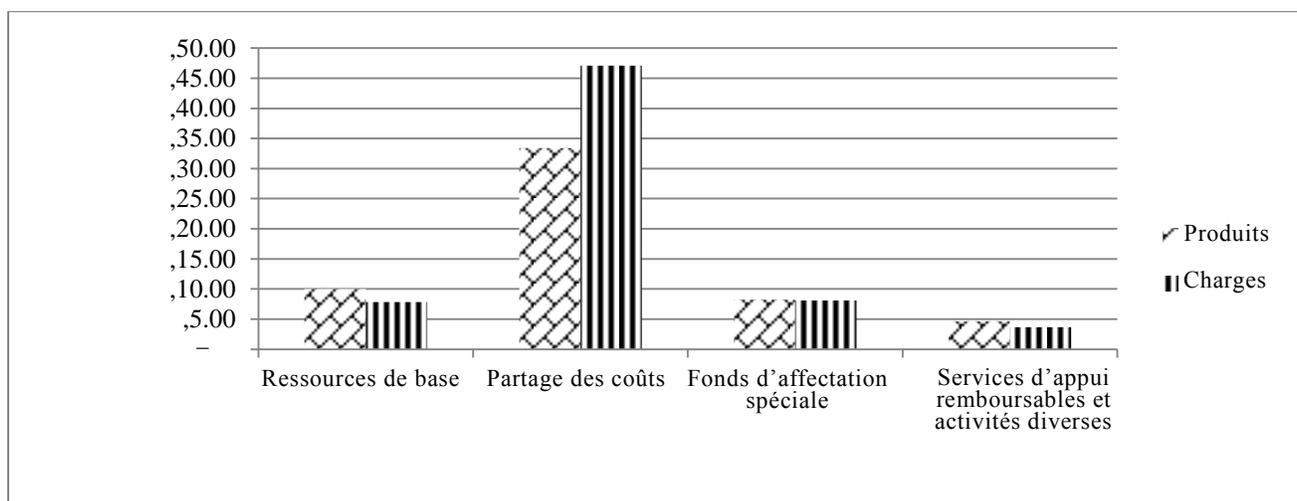
Source : Analyse des états financiers du FENU de 2016 réalisée par le Comité des commissaires aux comptes.

11. Les charges comptabilisées de l'année 2016 font apparaître une légère baisse de 5 %, de 66,73 millions de dollars en 2015 à 63,45 millions en 2016. Elles se sont réparties par secteur de la façon suivante : 47,12 millions de dollars (75 %) au titre du partage des coûts; 7,83 millions de dollars (12 %) au titre des ressources de base; 8,12 millions de dollars (13 %) au titre des fonds d'affectation spéciale; et 3,66 millions de dollars au titre des services d'appui remboursables et activités diverses, déduction faite de 3,29 millions de dollars au titre du recouvrement des coûts.

12. La ventilation de ces charges par nature indique que 20,53 millions de dollars (32,26 %) ont été dépensés au titre des dons et autres transferts; 17,91 millions de dollars (28,23 %) au titre des charges de personnel; 8,68 millions de dollars (13,68 %) au titre des frais généraux de fonctionnement (déduction faite de 3,29 millions de dollars au titre du recouvrement des coûts); 14,65 millions de dollars (23,09 %) au titre des services contractuels; 1,67 million de dollars (2,64 %) au titre des fournitures et consommables, des autres charges, des amortissements et des charges financières. La répartition des produits et des charges par secteur est présentée à la figure II.II

Figure II.II
Répartition des produits et des charges

(En millions de dollars des États-Unis)



Source : Analyse par le Comité des états financiers de 2016 du FENU.

Analyse des ratios

13. L'analyse des principaux ratios financiers du FENU (voir tableau II.1) montre une légère diminution du ratio actif/passif en 2016 par rapport à 2015. Les autres ratios sont en augmentation, ce qui indique une meilleure situation de trésorerie. La légère diminution du ratio actif/passif résulte de la baisse des investissements à long terme du fait d'une diminution des ressources à investir par rapport à 2015.

Tableau II.1
Analyse des ratios

Description du ratio	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Ratio de liquidité générale^a (actifs courants/passifs courants)	27,0	18,0
Total de l'actif/Total du passif^b (actifs/passifs)	9,8	10,3
Ratio de liquidité immédiate^c (trésorerie + placements/passifs courants)	20,4	15,6
Ratio de liquidité relative^d (trésorerie + placements + créances/passif courants)	26,63	17,67

Source : Analyse des états financiers de 2016 du FENU réalisée par le Comité des commissaires aux comptes.

^a Un ratio élevé, soit supérieur à 1, indique que l'entité considérée est en mesure de s'acquitter de ses obligations à court terme.

^b Un ratio élevé indique une bonne solvabilité.

^c Le ratio de liquidité immédiate est un indicateur de liquidité qui mesure les montants disponibles dans les actifs courants au titre de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements pouvant couvrir les engagements courants.

^d Le ratio de liquidité relative est un indicateur plus rigoureux que le ratio de liquidité générale parce qu'il exclut les stocks et autres actifs courants qui sont plus difficiles à convertir en numéraire. Un ratio plus élevé signifie la possibilité d'accéder plus rapidement à des liquidités.

14. Au 31 décembre 2016, le montant des actifs courants du FENU s'établissait à 80,29 millions de dollars, soit plus de 27 fois la valeur des passifs courants (2,97 millions de dollars), ce qui indique que le Fonds peut sans problème faire face à ses obligations à court terme. De même, la valeur totale de l'actif (107,8 millions de dollars) était supérieure à celle du passif (10,99 millions de dollars), ce qui est un signe de bonne santé financière. L'augmentation du ratio de liquidité générale et du ratio de liquidité relative résulte principalement d'une forte augmentation des créances relatives aux opérations de change (14,1 millions de dollars, soit 564 %) et d'une légère diminution des passifs courants (23 %).

15. Conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière, le FENU maintient des réserves d'un montant équivalant à au moins 20 % des engagements au titre des projets. Au 31 décembre 2016, il détenait une réserve de 14,07 millions de dollars, ce qui correspond au niveau requis, même s'il est légèrement en deçà de celui de la réserve de 14,39 millions de dollars détenue au 31 décembre 2015.

3. Gestion des programmes et projets

16. Dans le cadre de l'audit portant sur l'année financière terminée le 31 décembre 2016, les commissaires aux comptes se sont rendus dans les bureaux de pays du FENU au Rwanda, au Bangladesh et au Mozambique. Au Rwanda, ils ont constaté que le FENU menait deux projets. Le premier, en cours de réalisation, était doté d'un budget de 533 984 millions de dollars couvrant la période 2014 à 2018. La phase opérationnelle du deuxième était terminée. Le bureau de pays du Bangladesh avait neuf projets en cours, pour un budget total de 2,76 millions de dollars. Le bureau de pays du Mozambique avait deux projets devant être exécutés pendant la période 2014 à 2018 avec un budget total de 12,28 millions de dollars.

17. L'examen de ces projets a permis de relever les insuffisances décrites ci-après.

Signature du descriptif de projet par l'administration du FENU

18. Au Rwanda, le projet relatif à l'appui à l'élaboration et à l'exécution du programme de chaînes logistiques est mis en œuvre par le bureau de pays du FENU, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), la CNUCED, la Commission économique pour l'Afrique (CEA), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et le Centre du commerce international (CCI) au cours de la période 2014-2018. Les partenaires d'exécution sont le Ministère des finances et de la planification économique, le Ministère de l'agriculture et des ressources animales, le Ministère du commerce et de l'industrie et le Ministère des affaires est-africaines du Rwanda.

19. Le Comité a constaté que la FAO, l'ONUDI, le PNUD, le PAM, l'OMS, le Ministère des finances et de la planification économique, le Ministère de l'agriculture et des ressources animales, le Ministère du commerce et de l'industrie, le Ministère des affaires est-africaines et le Conseil du développement rwandais avaient signé le descriptif du projet en 2015, alors que la Secrétaire exécutive du FENU n'avait contresigné le descriptif de projet conjoint qu'en avril 2017. Cela est contraire aux politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, qui s'appliquent au FENU et exigent que les descriptifs de projet soient signés avant que le projet ne démarre. Par ailleurs, la CNUCED, la CEA, l'OIT et le CCI n'avaient pas signé les documents.

20. L'administration a expliqué que le FENU reprendrait entièrement le dossier et veillerait à ce que le nécessaire soit fait, en mettant notamment en place des contrôles adaptés.

21. Le Comité recommande au FENU de s'assurer que les contrôles nécessaires sont en place, de sorte qu'à l'avenir, les descriptifs de projets conjoints soient signés avant le début du projet.

Absence de plans de travail annuels approuvés

22. Au cours de la période 2014-2016, les dépenses relatives au projet relatif à l'appui à l'élaboration et à l'exécution du programme de chaînes logistiques au Rwanda ont représenté un montant total de 89 959 dollars. Toutefois, le projet a été exécuté alors que les plans de travail annuels n'avaient pas été approuvés. Conformément à la partie 2.4.1 du Manuel opérationnel du FENU, le plan de travail annuel transpose le cadre de résultats et d'allocation des ressources établi dans le descriptif de projet en actions concrètes et facilite la gestion du projet pendant son exécution. Le Comité estime que sans plan de travail annuel, il sera difficile de suivre les dépenses, de gérer d'autres aspects du projet tels que le suivi, l'établissement de rapports, l'évaluation, l'audit et le contrôle de l'allocation des ressources pour s'assurer qu'ils s'inscrivent dans les limites annuelles de dépenses autorisées pour le projet.

23. Le Comité est d'avis que les bureaux de pays doivent établir des plans de travail annuels grâce auxquels ils pourront allouer des ressources dans les limites de dépenses annuelles autorisées pour les projets.

24. Le Comité a invité le FENU, qui a accepté, de veiller à l'établissement et à l'approbation, en temps voulu, d'un plan de travail annuel pour le projet relatif à l'appui à l'élaboration et à l'exécution du programme de chaînes logistiques au Rwanda.

Retards dans l'exécution du budget alloué aux projets

25. Le projet relatif à l'appui à l'élaboration et à l'exécution du programme de chaînes logistiques au Rwanda était doté d'un budget estimatif de 533 984 dollars pour les activités liées au produit 2.3 du descriptif de projet (2013-2018). Toutefois, pendant la période allant de 2014 à novembre 2016, seulement 124 000 dollars ont été versés pour l'ensemble du programme. Sur ce montant, 89 959 dollars (16,84 % du budget du projet, soit 72,54 % du montant reçu) ont été dépensés, à raison de 12 539 dollars pour la première année et de 77 420 dollars pour la deuxième année. Le rythme et la composition des décaissements et des dépenses pendant les deux premières années d'exécution du projet ont révélé la lenteur avec laquelle les activités prévues au Rwanda avaient été menées.

26. Le FENU a attribué cette lenteur aux retards pris dans le décaissement des crédits ouverts au titre des projets. Les responsables ont également déclaré qu'ils n'avaient aucun contrôle sur l'allocation des fonds qui est gérée par le PNUD et que celui-ci ne pouvait pas verser les fonds tant qu'il ne les avait pas reçus des donateurs. Le FENU a informé le Comité qu'il était en train de finaliser un descriptif de programme axé davantage sur l'inclusion financière, intitulée « Programme d'inclusion financière au Rwanda » et que des efforts considérables seraient déployés pour mobiliser des ressources au titre de ce programme après 2016. Il a également informé le Comité que le FENU avait atteint un taux global d'exécution de 84 %, contre 73 % en 2015.

27. Le Comité estime que, pour que le bureau de pays du FENU au Rwanda puisse gérer ses opérations sans difficulté et s'intégrer comme il se doit dans le plan-cadre

des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD)² et le descriptif de programme de pays, il doit participer activement à la mobilisation des ressources, tant conjointement qu'individuellement, à l'appui de la réalisation des résultats individuels et conjoints du plan de travail.

28. Le Comité recommande que le FENU veille à ce que le bureau de pays du Rwanda termine le descriptif de programme sur l'inclusion financière dans les meilleurs délais et le mette en pratique, afin que davantage de ressources soient mobilisées et que davantage de projets soient mis en œuvre comme prévu.

Les registres de suivi, des problèmes et des risques ne sont ni activés ni à jour dans le système Atlas

29. Le système Atlas est un progiciel de gestion intégré utilisé par le FENU pour l'aider à obtenir des résultats. Il se compose essentiellement d'un système de planification, de budgétisation et d'établissement de rapports, d'un système de gestion intégré des projets, des finances et des ressources humaines en ligne et d'un système de suivi et de rapprochement des comptes en ligne. Dans le cadre de la mise en œuvre des projets, les politiques et procédures régissant les programmes et opérations prévoient qu'un registre des problèmes (c'est-à-dire le registre permettant l'audit des projets) et qu'un registre des risques (sur la base de l'analyse initiale de risques) soient activés dans Atlas. Le registre des risques est tenu à jour par un chef de projet qui examine les facteurs externes susceptibles d'avoir une incidence sur l'exécution du projet. Il est tenu de suivre les problèmes éventuels, d'y apporter des solutions ou de demander des modifications. Le registre des risques du projet devrait être activé et mis à jour régulièrement pour promouvoir l'apprentissage et l'adaptation dans l'organisation et faciliter l'établissement du rapport sur les enseignements tirés à la fin du projet. Un calendrier de suivi doit également être activé dans Atlas et mis à jour en fonction des principales décisions et mesures administratives.

30. Le Comité a constaté que dans le cas des neuf projets en cours au Bangladesh et des deux projets menés au Rwanda (l'un en cours et l'autre clôturé sur le plan opérationnel), les registres de suivi, des problèmes³ et des risques n'étaient ni activés ni actualisés dans le système Atlas en fonction des principales décisions et mesures administratives.

31. Le FENU a expliqué qu'il avait mis au point une plateforme informatique décisionnelle destinée à fournir des informations essentielles à l'appui des fonctions de planification, de suivi et de prise de décisions. Le bureau de pays bénéficie ainsi d'un accès lui permettant de suivre aussi bien les informations financières que l'état d'avancement des projets ou la gestion des risques liés aux projets, et d'inventorier les problèmes posés par les projets dans la perspective d'audits. La plateforme a été utilisée avec succès en 2016, pendant la phase pilote de certains projets. La prochaine phase devrait être engagée par le siège du FENU et consiste à demander aux chefs de projet de réunir toutes les informations relatives aux projets sur une plateforme informatique décisionnelle qui prenne en compte les risques, les

² Le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) est indispensable pour aider le système des Nations Unies à recenser les possibilités de programmation conjointe et ainsi à tirer le meilleur parti d'activités de développement des Nations Unies à produire des résultats concrets. Il prévoit également la création d'un plan de suivi et d'évaluation destiné à aider le système des Nations Unies, le Gouvernement et les partenaires de développement à suivre les progrès réalisés vers la réalisation des indicateurs convenus collectivement, conformément aux objectifs de développement des Nations Unies. Le PNUAD est ensuite adapté aux priorités des pays, pour déboucher sur l'élaboration du descriptif de programme de pays.

³ Dans le système Atlas, on trouve sous l'onglet « Problème » les activités et indicateurs ou problèmes qui peuvent présenter des risques pour un projet en particulier.

problèmes et le suivi, afin que les chefs de projet et l'administration puissent s'appuyer sur ces informations aux fins de la surveillance et de la prise de décisions.

32. Tout en prenant note des explications de l'administration, le Comité craint que les retards pris dans l'activation et la mise à jour des registres des risques, des problèmes et de suivi dans le système Atlas n'aient des répercussions sur la mise à jour des informations relatives aux projets dans le système de planification institutionnelle, ce qui est susceptible de compliquer la tâche de l'administration au moment de recenser les risques et de prendre les mesures qui s'imposent dans les meilleurs délais.

33. Le FENU a accepté, comme le Comité le recommandait, de veiller à ce que les registres des risques, des problèmes et de suivi de tous les projets des bureaux de pays du Bangladesh et du Rwanda soient activés en temps voulu, en ce qu'ils constituent les principales sources d'information sur les projets.

4. Gestion des achats et des marchés

Gestion des données fournisseurs

34. Les procédures opératoires standard de gestion des fournisseurs, à la rubrique consacrée à la modification des fournisseurs, exigent qu'il n'y ait qu'un seul compte bancaire valide pour chaque fournisseur et que les coordonnées bancaires obsolètes soient remplacées par de nouvelles.

35. Le Comité a examiné les données relatives aux fournisseurs enregistrées dans le système Atlas au 4 mai 2017 et constaté que sur 43 fournisseurs, certains comptes bancaires étaient utilisés par plus d'un fournisseur. Ainsi, chacun des 20 comptes bancaires enregistrés était utilisé par deux fournisseurs et un compte était utilisé par trois fournisseurs.

36. L'administration a informé le Comité que le progiciel de gestion intégré Atlas utilisé par le FENU n'était pas doté d'une fonction permettant de détecter l'existence de fournisseurs ayant plusieurs comptes bancaires, mais elle s'est engagée à procéder chaque trimestre à un examen et à un nettoyage des données fournisseurs de manière à disposer d'une base de données fournisseurs à jour.

37. Le Comité a pris note des explications données par l'administration, mais il est d'avis qu'elle doit mettre en place des contrôles préventifs puisque le fait que plusieurs fournisseurs aient les mêmes coordonnées bancaires peut être à l'origine d'erreurs, les transactions et les paiements pouvant être attribués au mauvais fournisseur.

38. Le Comité recommande au FENU d'examiner et de mettre à jour régulièrement les informations bancaires de ses fournisseurs afin que plusieurs fournisseurs n'aient pas les mêmes numéros de comptes bancaires.

5. Gestion des prêts

Système de gestion des prêts

39. Dans son précédent rapport de 2015 (A/71/5/Add.2), le Comité s'était déclaré préoccupé par les retards et la modification du calendrier d'exécution du projet de création d'un système de gestion des prêts du FENU (PamiraBanker). Le projet avait été lancé en novembre 2012 pour un montant de 80 250 dollars, qui est ensuite passé à 99 000 dollars du fait des délais supplémentaires nécessaires à sa finalisation. Le Comité craint que le FENU n'automatise pas les processus de gestion des prêts en temps voulu du fait du retard pris dans la mise en place du système, compte tenu des fréquentes modifications du système.

40. Le FENU a abandonné le projet de système PamiraBanker en décembre 2015, malgré les frais déjà engagés. Le Comité a noté qu'en mai 2017, le Fonds avait abandonné PamiraBanker au profit d'un autre système. Il a également observé que la politique de prêt du FENU indiquait toujours que le logiciel PamiraBanker était l'application officielle choisie pour la gestion des prêts.

41. L'administration du FENU a expliqué que le système avait été abandonné parce qu'il était impossible d'intégrer des fonctions propres au Fonds dans l'application. Elle a en outre expliqué que le projet n'avait pas été convenablement géré et que les exigences n'avaient pas été bien définies. En conséquence, le Fonds a continué de supporter des frais de développement alors que rien n'indiquait avec certitude que les objectifs seraient atteints. Il a été décidé de tout reprendre à zéro avec un projet différent, en tenant compte des enseignements tirés du précédent projet pour en garantir le succès.

42. Tout en prenant note des mesures prises par l'administration pour abandonner le projet PamiraBanker afin d'éviter de supporter de nouvelles dépenses et de sa volonté de faire fond sur les enseignements tirés, le Comité est d'avis que l'échec est révélateur d'une mauvaise préparation. Si les exigences avaient été clairement définies et si un plan d'intégration avec le système Atlas avait été prévu pour bénéficier d'un appui adapté, les risques d'échec auraient été réduits. Le Comité est également préoccupé par le fait que la politique de prêt mentionne toujours PamiraBanker comme système de gestion des prêts et que le nouveau projet de gestion des prêts ne semblait pas avoir été suffisamment préparé, ce qui pourrait indiquer que l'administration ne tire pas le meilleur parti des enseignements tirés de l'expérience. Le Comité considère que le FENU doit utiliser des directives globales de gestion de projet comme celles qui sont utilisées par le PNUD pour éviter les problèmes rencontrés dans l'élaboration du premier projet.

43. Le Comité recommande au FENU : a) de mettre à jour la politique de prêt et de supprimer la référence à PamiraBanker comme système de gestion des prêts; b) de fixer par écrit les exigences propres au système, en tenant compte de la nécessité d'intégration avec Atlas, qui serviront de référence lors de l'acquisition d'un nouveau système de gestion des prêts.

6. Gestion des ressources humaines

Gestion des soldes de congés annuels et des plans de congé

44. Les politiques et procédures régissant les programmes et opérations disposent que le PNUD accorde des congés annuels aux fonctionnaires afin qu'ils puissent s'absenter (avec traitement plein) pour convenance personnelle ou raisons de santé, pour se reposer ou pour se détendre. Sous réserve des exigences du service, les fonctionnaires sont censés utiliser leurs jours de congé pendant le cycle durant lequel ils les ont accumulés. La politique relative aux congés annuels stipule en outre qu'il est essentiel de planifier les congés à l'avance de sorte que le bureau puisse continuer de fonctionner comme il se doit et de prévenir les fonctionnaires aussi tôt que possible pour qu'ils puissent organiser leurs congés.

45. Ayant examiné les rapports mensuels de solde de congés pour 2016, le Comité a noté qu'au 31 décembre 2016, 27 (19 %) des 136 fonctionnaires avaient accumulé des soldes de congés allant de 60 à 82,5 jours. En conséquence, les soldes supérieurs à 60 jours ont été annulés au 31 mars 2017. En outre, le Comité a noté que le FENU ne disposait pas de plans de congé pour l'année faisant l'objet de l'audit.

46. L'administration a indiqué qu'aucun fonctionnaire ne s'était plaint de ne pas savoir s'il pourrait prendre ses congés. Elle a précisé que la planification des congés

était gérée au niveau de chaque unité et que chaque responsable était invité à planifier les absences des fonctionnaires en tenant compte des priorités de l'équipe ainsi que des horaires et conditions de travail locaux. En outre, il semblait malcommode d'établir un plan de congé annuel pour l'ensemble du FENU, son personnel étant réparti dans plus de 30 lieux d'affectation différents, susceptibles d'avoir des calendriers différents.

47. Le Comité prend note des explications fournies par l'administration, et prend également note de l'existence de plans de congés au niveau des unités. Il considère que le FENU doit respecter sa politique, veiller à ce que des plans de congé soient établis, trouver pourquoi il y a de plus en plus de congés non utilisés et prendre les mesures qui s'imposeront.

48. Le Comité recommande au FENU d'élaborer des plans de congé et de les modifier périodiquement pour tenir compte des changements qui pourraient intervenir, et de trouver la raison de l'augmentation du nombre de jours de congé non utilisés et d'y remédier afin que la gestion du personnel soit conforme aux dispositions des politiques et procédures régissant les programmes et opérations en la matière.

Centre de développement des talents (système de gestion de la formation)

49. Dans le cadre du système de gestion des aptitudes (anciennement système de gestion de la formation), il existe des formations obligatoires pour tous les fonctionnaires du FENU. Il s'agit de « Basic Security in the Field : staff safety, health and welfare » (Sécurité de base sur le terrain), « Advanced Security in the Field » (Cours de sécurité avancé sur le terrain), « Prevention of workplace harassment, sexual harassment and abuse of authority » (Prévention du harcèlement au travail, du harcèlement sexuel et de l'abus d'autorité), « I know gender » (Je connais le genre), « Ethics and integrity at the United Nations » (Déontologie et intégrité aux Nations Unies), « United Nations human rights responsibilities » (Responsabilités de l'ONU en matière de droits de l'homme) et le cadre juridique régissant le PNUD et le FENU. Les formations obligatoires, telles que celle portant sur les notions de sécurité de base sur le terrain et le cours de sécurité avancé sur le terrain, doivent être faites dans les trois premiers mois d'emploi.

50. Au 12 mai 2017, l'examen de l'état d'avancement des formations obligatoires dans le système de gestion de la formation a montré que, sur les dossiers de 136 fonctionnaires examinés par le Comité, 25 fonctionnaires n'avaient pas suivi la formation sur les notions de sécurité de base sur le terrain, 32 celle sur la sécurité avancée sur le terrain, 20 celle sur la prévention du harcèlement, 16 celle sur le genre, 11 celle sur la déontologie et l'intégrité, 39 celle sur le cadre juridique et 39 celle sur les responsabilités en matière de droits de l'homme.

51. Le FENU a assuré au Conseil que l'administration poursuivrait ses efforts pour que l'ensemble des fonctionnaires aient fait les formations obligatoires, et pour que les fonctionnaires nouvellement recrutés les fassent dans les trois premiers mois suivant leur arrivée, comme l'exigent les directives. Le FENU a également indiqué qu'en 2016, il avait pris des mesures grâce auxquelles le taux d'achèvement des formations s'était amélioré par rapport aux années précédentes.

52. Tout en prenant acte des explications fournies par l'administration, le Comité est d'avis que les formations obligatoires sont importantes parce qu'elles renforcent les connaissances du personnel et permettent ainsi de réduire au minimum les risques liés à la sécurité et à la sûreté, de créer un environnement de travail harmonieux qui soit exempt de tout acte d'intimidation, d'hostilité ou de vexation et de toute forme de harcèlement et de représailles, et de promouvoir l'importance de l'égalité des sexes, tout cela contribuant à la réussite du FENU.

53. Le Comité recommande que le FENU veille à ce que tous les fonctionnaires fassent les formations obligatoires dans les délais impartis.

C. Informations communiquées par l'administration

1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens

54. L'administration a informé le Comité que, conformément à la règle de gestion financière 126.13, un montant de 39 702 dollars avait été comptabilisé en pertes en 2016.

2. Versements à titre gracieux

55. L'administration n'a signalé aucun versement à titre gracieux pour la période considérée.

3. Cas de fraude avérée ou présumée

56. Conformément à la Norme internationale d'audit 240, le Comité planifie ses audits des états financiers de manière à pouvoir raisonnablement s'attendre à repérer les erreurs et irrégularités significatives, y compris celles qui résultent de la fraude. On ne peut cependant pas compter sur notre vérification pour relever toutes les erreurs ou irrégularités. C'est à l'administration qu'il incombe au premier chef de prévenir et de détecter les fraudes.

57. Au cours de l'audit, le Comité interroge l'administration sur la manière dont elle s'acquitte de ses responsabilités en matière d'évaluation des risques de fraude et sur les dispositifs permettant de détecter ces risques et d'y faire face, notamment en ce qui concerne tout risque particulier qu'elle a déjà relevé ou porté à l'attention du Comité. Il demande également à l'administration et au Bureau de l'audit et des investigations s'ils ont connaissance de tout cas de fraude avérée ou présumée ou d'allégations y relatives. Dans le mandat additionnel régissant la vérification externe des comptes, les cas de fraude avérée ou présumée figurent sur la liste des questions que le Comité doit évoquer dans son rapport.

58. En 2016, le Comité n'a pas relevé de cas de fraude ou de présomption de fraude autres que celui qui a été porté à son attention par l'administration. Le FENU a signalé un cas de fraude avérée ou présumée au Comité en 2016, la perte estimée en résultant restant à déterminer (des détails figurent dans l'annexe II au présent rapport). Le Comité estime que le FENU doit étudier en profondeur les circonstances qui ont mené à cette fraude, repérer les éventuelles failles et mettre au point une stratégie globale de lutte contre la fraude afin d'atténuer les risques de fraude et de réduire les pertes qui en découlent.

D. Remerciements

59. Le Comité tient à remercier le Secrétaire exécutif et le personnel du Fonds d'équipement des Nations Unies de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve :

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde,
Président du Comité des commissaires aux comptes
(*Signé*) Shashi Kant **Sharma**

Le Contrôleur et Vérificateur général
des comptes de la République-Unie de Tanzanie
(Auditeur principal)
(*Signé*) Mussa Juma **Assad**

Le Président de la Cour des comptes fédérale de l'Allemagne
(*Signé*) Kay **Scheller**

30 juin 2017

Annexe I

État d'application des recommandations pour l'année terminée le 31 décembre 2015

						<i>Avis des commissaires aux comptes après vérification</i>			
N°	Rapport d'audit	Paragraphe du rapport	Condensé de la recommandation formulée par le Comité	Mesures prises par le FENU	Évaluation du Comité	<i>Recommandation</i>			
						<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>
1	2014 A/70/5/Add.2, chap. II.	31	<p>Clôture opérationnelle des projets et lancement de nouveaux projets</p> <p>Le Fonds a souscrit à la recommandation du Comité selon laquelle : a) il devrait accélérer la clôture opérationnelle de tous les projets en se fondant sur leur date d'achèvement et examiner en temps voulu l'état d'avancement des projets dans le système Atlas afin de se conformer aux politiques et procédures régissant ses programmes et opérations ; b) le comité des placements, le PNUD et le Fonds devraient approuver plus rapidement les budgets dès la conception des projets afin que le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaire puisse donner plus tôt son aval et faciliter ainsi la mise en œuvre de la phase II des projets.</p>	<p>S'agissant du point a), le FENU a procédé à la clôture financière de 93 % des projets. Des informations détaillées ont été communiquées aux commissaires aux comptes dans la base de données générale pour le suivi de l'application des recommandations d'audit.</p> <p>En ce qui concerne le point b), le passage à la phase II n'est d'actualité pour aucun projet.</p>	Le Comité prend note des mesures adoptées par l'administration et considère que la recommandation a été appliquée.	✓			

N°	Rapport d'audit	Paragraphe du rapport	Condensé de la recommandation formulée par le Comité	Mesures prises par le FENU	Évaluation du Comité	Recommandation			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
2	2014 A/70/5/Add.2, chap. II.	36	<p>Projets inactifs et non-clos</p> <p>Le Fonds a accepté, comme le Comité le lui recommandait, de : a) se tenir en rapport avec les donateurs de façon à convenir de mécanismes permettant de liquider les soldes inutilisés et faire figurer de tels mécanismes dans les futurs accords sur les fonds d'affectation spéciale ; b) fixer des échéances et prendre toutes les mesures nécessaires pour restituer les soldes de 22 fonds d'affectation spéciale inactifs d'un montant total de 1,3 million de dollars ou les affecter à d'autres programmes ; c) clore plus rapidement les comptes depuis longtemps inactifs de tous les projets terminés sur le plan opérationnel et examiner en temps voulu l'état d'avancement des projets dans le système Atlas, conformément aux politiques et procédures relatives à la clôture des projets sur les plans opérationnel et financier.</p>	<p>En ce qui concerne le point a), le FENU a pris les mesures nécessaires pour rembourser les fonds inutilisés aux donateurs et, dans certains cas, obtenu de leur part l'autorisation de réaffecter les ressources inutilisées à d'autres projets. À l'avenir, le FENU s'appliquera à respecter les clauses des accords de partage des dépenses relatives au remboursement des fonds inutilisés.</p> <p>Pour ce qui est du point b), 19 des 22 fonds d'affectation spéciale inactifs (85 %) ont été clos dans le système Atlas. Leur statut est passé à « inactif » et leur solde est nul. Sur le montant de 1,3 million de dollars restant, le FENU a réaffecté ou remboursé 562 000 dollars.</p> <p>En ce qui concerne le reliquat, il a pris contact avec les donateurs et attend leur réponse quant à la marche à suivre.</p> <p>Pour ce qui est du point c), le FENU a réussi à procéder à la clôture financière de 93 % des projets. Des informations complémentaires ont été fournies aux auditeurs pour vérification.</p>	<p>En ce qui concerne le point a), le Comité a noté que les fonds inutilisés du fait des donateurs avaient été réaffectés ou remboursés. La recommandation est classée.</p> <p>S'agissant du point b), le Comité a examiné les mesures prises par le FENU concernant les fonds d'affectation spéciale inactifs qui présentaient encore des soldes positifs. Il a noté que 85 % des fonds avaient déjà été clos et que des sommes importantes avaient été réaffectées ou remboursées. La recommandation est classée.</p> <p>Pour ce qui est du point c), le Comité a examiné les mesures prises par l'administration et classé la recommandation.</p>	✓			

N°	Rapport d'audit	Paragraphe du rapport	Condensé de la recommandation formulée par le Comité	Mesures prises par le FENU	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
3	2014 A/70/5/Add.2, chap. II.	50	<p>Calcul de la réserve et hypothèses retenues</p> <p>Le Fonds a accepté, comme le Comité le recommandait, de procéder à une analyse visant à : a) justifier le montant (en pourcentage) de la réserve, afin que cette dernière corresponde à la stratégie ou au cadre d'atténuation des risques ; b) établir la méthode de calcul des réserves de façon à atténuer les risques que présentent le système de participation aux coûts et les fonds d'affectation spéciale, en particulier les risques liés aux dépenses et au passif et ceux d'ordre structurel, et la soumettre à l'approbation du Conseil d'administration.</p>	<p>Le FENU a engagé un consultant qu'il a chargé :</p> <p>a) de justifier le montant de la réserve opérationnelle en utilisant une méthode de calcul conforme au cadre de gestion des risques de l'organisation; b) d'établir la méthode de calcul des réserves de façon à atténuer les risques que présentent le système de participation aux coûts et les fonds d'affectation spéciale, en particulier les risques liés aux dépenses et au passif et ceux d'ordre structurel, afin que le Conseil d'administration puisse ensuite l'approuver. Dans son rapport final, le consultant a formulé les recommandations principales ci-après pour examen par le Conseil d'administration :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le FENU devrait revoir la méthode utilisée pour calculer la réserve en ressources ordinaires (de base) destinées aux activités, la méthode qu'il emploie actuellement ne convenant pas à son modèle d'affaires. Il est proposé que la réserve en ressources ordinaires soit égale à 50 % (équivalent d'une période de six mois) de la moyenne des décaissements correspondant à l'utilisation des ressources ordinaires 	<p>Le Comité a pris note des progrès accomplis par le FENU dans ce domaine. En ce qui concerne les points a) et b) de la recommandation, il a étudié le résumé du rapport du consultant publié en juillet 2016 et l'annexe accompagnant sa présentation. Dans son rapport, le consultant a recommandé que le FENU revoie le montant (en pourcentage) de la réserve, afin qu'elle soit conforme à la stratégie ou au cadre d'atténuation des risques, et que la méthode de calcul des réserves du FENU soit modifiée.</p> <p>Dans l'attente de l'approbation par le Conseil d'administration, en 2017, le Comité considère que cette recommandation est en cours d'application. Le FENU doit communiquer avec le PNUD et avertir le Comité des commissaires aux comptes une fois que le Conseil d'administration aura approuvé le rapport du consultant, afin d'être autorisé à opérer les modifications suggérées.</p>		✓		

N°	Rapport d'audit	Paragraphe du rapport	Condensé de la recommandation formulée par le Comité	Mesures prises par le FENU	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
				<p>pour chacune des trois dernières années.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le FENU devrait constituer une réserve pour les activités financées au moyen de ressources autres que les ressources de base. En ce qui concerne les risques d'ordre structurel et les risques liés aux passifs, le consultant a proposé que 0,667 % des 58 millions de dollars dont dispose le FENU pour ses autres activités, soit 387 000 dollars (montant arrondi à 400 000 dollars), soient transformés en réserve pour les activités financées au moyen de ressources autres que les ressources de base. Le Comité des commissaires aux comptes ayant demandé que la méthode de calcul des réserves opérationnelles soit revue et soumise à l'approbation du Conseil d'administration, le FENU a pris les mesures nécessaires et présentera le résultat de ses travaux au Conseil, afin que celui-ci approuve les changements opérés. <p>La suite dépendant du Conseil d'administration et non du FENU, celui-ci considère donc que la recommandation a été appliquée.</p>					

N°	Rapport d'audit	Paragraphe du rapport	Condensé de la recommandation formulée par le Comité	Mesures prises par le FENU	Évaluation du Comité	Recommandation			
						Recommandation appliquée	en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
4	2015 A/71/5/Add.2, chap. II.	18	<p>Gestion des programmes et des projets</p> <p>Le Comité a invité le FENU, qui a accepté, à :</p> <p>a) évaluer tous les partenaires d'exécution avant d'entamer la phase d'exécution du projet ;</p> <p>b) veiller à ce qu'une évaluation des capacités soit effectuée à chaque fois que la modalité de réalisation est modifiée.</p>	<p>S'agissant du point a) de la recommandation, le FENU a procédé à des évaluations des capacités en rapport avec les projets mis en œuvre selon des modalités de réalisation nationale. Des extraits des rapports établis à l'issue des évaluations des capacités réalisées au Mozambique et au Bangladesh ont été fournis aux commissaires aux comptes.</p> <p>En ce qui concerne le point b), il n'y a eu aucune nouvelle modification de la modalité de réalisation (de modalité de réalisation directe à modalité de réalisation nationale).</p>	<p>Le Comité a reçu et examiné deux rapports transmis par l'administration et constaté qu'ils portaient sur des macroévaluations de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds réalisés au Bangladesh et au Mozambique au niveau national, alors qu'il avait demandé que l'on procède à des microévaluations de l'application de la politique harmonisée par les partenaires d'exécution collaborant à la mise en œuvre de différents projets avec des bureaux de pays du FENU.</p>	✓			
5	2015 A/71/5/Add.2, chap. II.	23	<p>Retards dans la clôture des projets</p> <p>Le Comité a invité le FENU, qui en est convenu, à : a) accélérer le transfert des actifs au titre des projets et la certification des rapports d'exécution conjoints ; b) rembourser les donateurs en temps voulu afin de pouvoir procéder à la clôture financière des projets dans les 12 mois qui suivent leur clôture opérationnelle.</p>	<p>Le FENU accélérera le transfert des actifs au titre des projets et achèvera toutes les activités nécessaires à la clôture des projets, conformément aux politiques et procédures régissant les programmes et opérations.</p>	<p>L'état d'avancement de la mise en œuvre de la recommandation n'a pas encore été réévalué.</p>			✓	

N°	Rapport d'audit	Paragraphe du rapport	Condensé de la recommandation formulée par le Comité	Mesures prises par le FENU	Évaluation du Comité	Recommandation			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
6	2015 A/71/5/Add.2, chap. II.	29	<p>Retards dans la certification des rapports d'exécution conjoints</p> <p>Le Comité a invité le FENU, qui a accepté, à veiller à ce que les rapports d'exécution conjoints trimestriels soient établis à temps et certifiés par les partenaires d'exécution et le Fonds, comme le prévoient les politiques et procédures régissant les programmes et opérations.</p>	<p>Le groupe des finances au siège du FENU a informé tous les coordonnateurs des projets mis en œuvre selon des modalités de réalisation nationale que les rapports d'exécution conjoints devaient être imprimés, vérifiés et signés immédiatement après la clôture trimestrielle. Des extraits des rapports d'exécution conjoints établis par le bureau de pays du Bangladesh et une copie du message transmis aux coordonnateurs ont été fournis au Comité.</p>	<p>Le Comité prend note des progrès réalisés par l'administration dans la mise en œuvre de la recommandation.</p> <p>Il a examiné les extraits des rapports d'exécution conjoints pour 2016 d'un bureau de pays et le courrier électronique d'orientation que le Siège avait envoyé aux bureaux de pays concernant la nécessité de veiller à ce que les rapports d'exécution conjoints soient signés dans les meilleurs délais.</p> <p>Les vérifications effectuées lors de visites de bureaux de pays en 2016 ont montré que la recommandation était en cours d'application.</p>	✓			
7	2015 A/71/5/Add.2, chap. II.	34	<p>Incohérences dans les résultats des projets</p> <p>Le Comité a invité le FENU, qui a accepté, à :</p> <p>a) veiller à ce que les réalisations des descriptifs de projet et des plans de travail annuels soient révisées en temps voulu et qu'elles soient harmonisées avec les réalisations du PNUAD ;</p> <p>b) faire appliquer le mécanisme d'assurance de</p>	<p>Des mesures correctives ont été apportées au programme visant à rendre l'accès au financement plus équitable pour les plus démunis afin que le descriptif de projet correspondant soit conforme à la nouvelle version du PNUAD. L'administration a pris des dispositions pour surveiller les échéances du PNUAD et des descriptifs de programme de pays et signaler aux équipes régionales et aux équipes de</p>	<p>Le Comité n'ayant relevé aucun problème dans l'audit de 2016, que ce soit en ce qui concerne d'éventuelles différences entre les plans de travail annuels et le PNUAD ou pour ce qui est de l'harmonisation des résultats, il considère que le point a) de la recommandation a été appliqué.</p>	✓			

N°	Rapport d'audit	Paragraphe du rapport	Condensé de la recommandation formulée par le Comité	Mesures prises par le FENU	Évaluation du Comité	Recommandation			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
			la qualité en examinant les informations figurant dans le PNUAD, le descriptif de projet et le plan de travail annuel pour s'assurer de leur cohérence.	pays tout changement à venir dans la façon de procéder. Une nouvelle structure a été mise en place pour aider le coordonnateur de pays à veiller à l'harmonisation rapide des réalisations du PNUAD et des descriptifs de programme de pays. Un nouveau programme de pays et un nouveau plan de travail annuel présentés après que le Comité a présenté ses conclusions montrent clairement que les réalisations ont été harmonisées avec celles du PNUAD.	Le point b) de la recommandation est considéré comme ayant été appliqué, car le Comité n'a constaté aucun problème de cohérence lors de son examen des informations figurant dans le PNUAD, les descriptifs de projet et les plans de travail annuels.				
8	2015 A/71/5/Add.2, chap. II.	38	Absence d'examen final du projet Le Comité a invité le FENU, qui a accepté, à : a) respecter les politiques et procédures régissant les programmes et opérations en effectuant des examens finals et, à l'avenir, tirer les enseignements de l'expérience dans les meilleurs délais ; b) reprendre les enseignements tirés dans les futurs descriptifs de programme.	L'administration a pris des mesures pour faire en sorte, une fois le projet terminé, que l'examen des projets soit conforme aux politiques et procédures régissant les programmes et opérations et pour s'assurer (avec le soutien du Groupe de l'appui à la gestion des programmes) que les règles ont bien été respectées. La liste de vérification relative aux directives générales du Comité d'examen des projets a été revue afin de garantir le suivi des examens finals pertinents et l'utilisation des enseignements tirés lors de l'approbation des projets (établissement de la liste de vérification relative au	Recommandation appliquée conformément au Plan d'action. En 2016, le Comité n'a pas relevé de problèmes de ce type. En ce qui concerne le point a) de la recommandation, il a pris note du rapport d'évaluation final présenté au sujet d'un projet mené en République démocratique populaire lao. Pour ce qui est du point b), les enseignements tirés de l'expérience ont été pris en compte dans les futurs descriptifs de programme.	✓			

N°	Rapport d'audit	Paragraphe du rapport	Condensé de la recommandation formulée par le Comité	Mesures prises par le FENU	Évaluation du Comité	Recommandation			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
9	2015	43	<p>Gestion de projet – Système de gestion des prêts</p> <p>Le Comité a recommandé au FENU : a) de consigner de manière détaillée les besoins du système de gestion des prêts à partir de la politique de prêt ; b) de revoir et d'actualiser les détails du plan du projet en tenant compte des conditions fixées, y compris les délais ; c) de suivre la mise en œuvre des activités du projet afin d'éviter de nouveaux retards.</p>	<p>Comité d'examen des projets)). Le projet (dont l'examen final effectué en décembre 2016 a fait l'objet d'un procès-verbal) entrepris par la République démocratique populaire lao concernant un programme de réforme de la gouvernance nationale et de l'administration publique ayant pour objectif de renforcer les capacités des administrations locales, notamment en matière de prestation de services (2012-2016) est un exemple de projet ayant été récemment examiné.</p> <p>En 2016, le FENU a collaboré avec le Bureau des systèmes d'information et de la technologie informatique du PNUD afin de mettre au point un module de gestion des subventions et de l'intégrer dans le système Atlas. Le module permet de gérer la totalité du processus de versement des subventions et de conserver toutes les informations relatives aux subventions et à leur utilisation tout au long de leur « cycle de vie ». Il fait notamment le lien entre les renseignements concernant les comptes créditeurs (numéro de pièce justificative) et ceux relatifs</p>	<p>Le Comité a pris note des réponses fournies par l'administration. Néanmoins, celles-ci portent, de même que les documents qui les accompagnent, sur le module de gestion des subventions du Fonds, alors que la recommandation concernait spécifiquement le système de gestion des prêts. À l'issue des discussions engagées le 9 mai 2017 par le FENU et le Comité, il a été décidé que les recommandations formulées par les</p>				✓

N°	Rapport d'audit	Paragraphe du rapport	Condensé de la recommandation formulée par le Comité	Mesures prises par le FENU	Évaluation du Comité	Recommandation			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
				aux subventions. Sur le plan technique, le FENU a mis le module au point en collaboration avec le Bureau des systèmes d'information et de la technologie informatique du PNUD, les parties s'étant officiellement accordées sur les spécifications techniques et la portée des travaux. Le FENU a également conçu un tableau de bord d'analyse décisionnelle pour suivre l'utilisation des subventions et fourni un guide d'utilisation.	commissaires et le plan d'action du FENU y faisant suite étaient devenus caduques, étant donné que les recommandations du Comité portaient sur le système de gestion des prêts et que le FENU avait décidé, en décembre 2015, de ne pas l'utiliser. À cet égard, le Comité a suggéré que le FENU actualise à nouveau l'état de mise en œuvre de la recommandation dans la base de données générale pour le suivi de l'application des recommandations d'audit en y ajoutant des informations complémentaires sur ce qu'il s'était passé et sur le plan d'action adopté d'un commun accord en vue d'améliorer le système de gestion des prêts, et qu'il fasse le rapprochement entre ces faits et la situation actuelle.				

N°	Rapport d'audit	Paragraphe du rapport	Condensé de la recommandation formulée par le Comité	Mesures prises par le FENU	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
10	2015 A/71/5/Add.2, chap. II.	49	<p>Évaluation de la dépréciation des prêts, des risques associés et des comptabilisations en pertes</p> <p>Le Comité a invité le FENU, qui a accepté, à :</p> <p>a) prendre les précautions qui s'imposaient pour les prêts dus depuis longtemps et garder des justificatifs relatifs aux mesures prises concernant ces prêts, comme la comptabilisation en pertes des prêts dont le recouvrement était incertain ; b) veiller à ce que les dépréciations de prêts soient examinées chaque année pour garantir leur pertinence et s'assurer qu'il reste des traces de l'approche adoptée.</p>	<p>En ce qui concerne le point a) de la recommandation, le FENU examinera la possibilité de recouvrer les prêts et consignera les informations à ce sujet, en prévoyant la dépréciation lorsque nécessaire. S'agissant du point b), il prendra les précautions qui s'imposent et procédera à la comptabilisation en pertes des prêts dont il aura été établi que le recouvrement est incertain.</p>	<p>En cours d'application.</p> <p>S'agissant du point a) de la recommandation, le Bureau de l'audit et des investigations n'est pas encore parvenu à une conclusion concernant la comptabilisation en pertes de certains prêts. En outre, l'administration doit encore approuver cette démarche.</p> <p>En ce qui concerne le point b) de la recommandation, le Comité considère qu'il a été appliqué, le FENU ayant comptabilisé, lors de l'audit final de 2016, une perte de 355 442 dollars pour deux prêts dont le recouvrement était incertain.</p>		✓		
Total						6	2	1	1
Pourcentage						60	20	10	10

Annexe II**Cas de fraude ou de présomption de fraude :
éléments d'information communiqués par la direction****Dossiers ouverts en 2016 toujours en attente de traitement**

<i>Région</i>	<i>Date de découverte ou de signalement des faits</i>	<i>Nature des faits</i>	<i>Montant concerné</i>	<i>Description du problème</i>
États arabes	11 février 2016	Fraude dans la passation de marchés		Un membre du personnel est accusé de s'être livré à des activités irrégulières dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme.

Chapitre III

Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2016

A. Introduction

1. Conformément à l'article 26.01 du Règlement financier et des règles de gestion financière applicables au Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), à savoir le Règlement financier et les règles de gestion financière du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et son annexe 1, qui s'applique au FENU, l'Administrateur du PNUD et Directeur général du FENU présente ci-après les états financiers du Fonds pour l'année terminée le 31 décembre 2016.

2. Le rapport du Comité des commissaires aux comptes, l'opinion de ce dernier sur les états financiers et les commentaires du FENU sur les observations de fond du Comité sont présentés conformément à l'article 4.04 du Règlement financier.

3. Aux termes du mandat que lui a initialement confié l'Assemblée générale, le FENU est chargé « d'assister les pays en voie de développement dans le développement de leur économie, en complétant les ressources existantes en matière d'aide à l'équipement au moyen de dons et de prêts » (voir résolution 2186 (XXI) du 13 décembre 1966). Ce mandat a été complété en 1973 pour que le FENU soit utilisé essentiellement et en priorité – mais pas exclusivement – au service des pays les moins avancés. Sur le plan financier, le mandat du FENU est sans équivalent dans le système des Nations Unies. Le Fonds procure des capitaux d'investissement et un appui technique tant au secteur public qu'au secteur privé. Étant donné qu'il peut leur apporter son aide financière sous forme de subventions, de prêts et de crédits à des conditions améliorées et mettre à leur disposition des compétences techniques pour l'établissement de portefeuilles de projets de renforcement des capacités et d'infrastructure durables et résilients, son mandat vient compléter ceux des autres organismes des Nations Unies. Cela lui permet également d'investir au démarrage des projets pour en éliminer les risques et faire en sorte qu'ils puissent être ensuite développés par des partenaires financiers institutionnels et, de plus en plus souvent, par des fondations philanthropiques et des investisseurs du secteur privé.

B. Résultats financiers

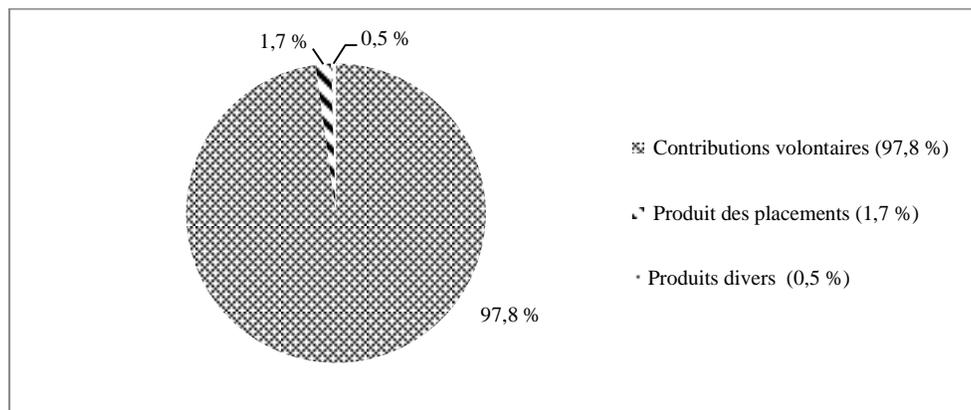
4. En 2016, le total des produits du FENU s'est élevé à 53,1 millions de dollars (contre 58,4 millions en 2015), et le total des charges à 63,4 millions de dollars (66,7 millions en 2015), soit un déficit de 10,3 millions de dollars (contre un déficit de 8,3 millions en 2015). Le déficit pour l'année vient en déduction du solde inutilisé de l'excédent accumulé au titre des ressources autres que les ressources de base.

Analyse des produits

Typologie des produits

5. Le montant total des produits du FENU pour 2016 (53,1 millions de dollars) se décompose comme suit : 52 millions de dollars de contributions volontaires (soit 97,8 % du total), 0,9 million de dollars de produit des placements (soit 1,7 %), correspondant notamment aux intérêts perçus sur les prêts et à la rémunération des placements, et 0,3 million de dollars de produits divers (soit 0,5 %).

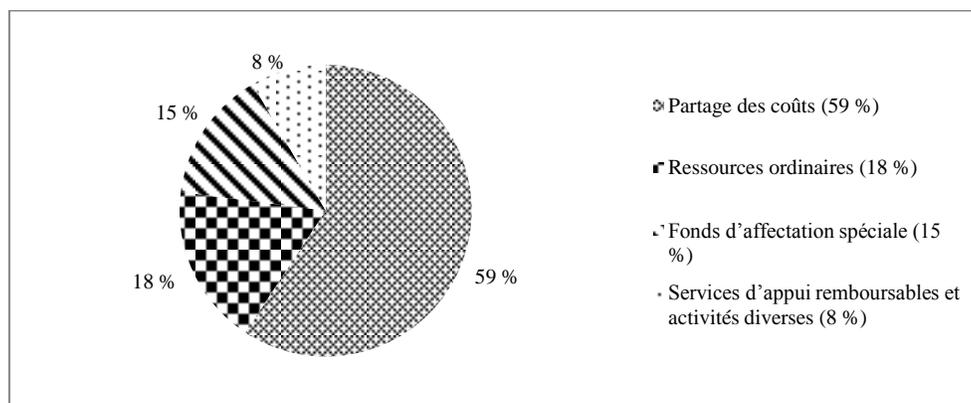
Figure III.I
Typologie des produits en 2016



Ventilation des produits par secteur

6. L'analyse des produits⁴ par secteur montre que le partage des coûts représente à lui seul 59 % du total en 2016, devant les ressources ordinaires (18 %), les fonds d'affectation spéciale (15 %) et les services d'appui remboursables et activités diverses (8 %).

Figure III.II
Ventilation des produits par secteur en 2016



7. Le montant total des produits a diminué de 9,1 %, passant de 58,4 millions de dollars en 2015 à 53,1 millions en 2016. Cette diminution concerne tous les secteurs : le partage des coûts (8 %), les fonds d'affectation spéciale (13 %), les services d'appui remboursables (9 %) et les ressources ordinaires (16 %).

Analyse des charges

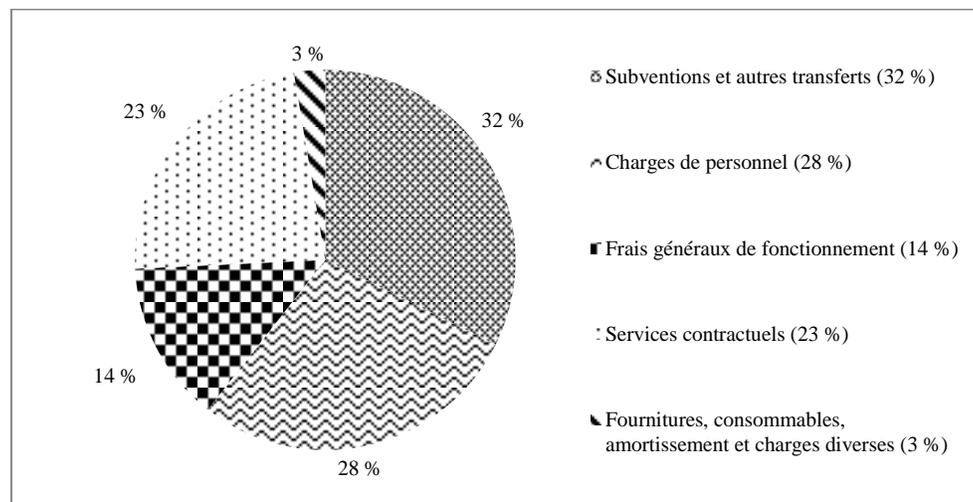
Typologie des charges

8. En 2016, les charges du Fonds se sont élevées à 63,4 millions de dollars et se répartissent de la façon suivante (voir la figure III.III) : 20,5 millions de dollars de subventions et autres transferts (32 % du total), 17,9 millions de dollars de charges de personnel (28 % du total), 8,7 millions de dollars de frais généraux de fonctionnement (14 %), 14,7 millions de dollars de services contractuels fournis par

⁴ Compte non tenu des apurements interfonds.

des particuliers ou des sociétés (23 %) et 1,6 million de dollars de fournitures, consommables, amortissements et charges diverses (3 %).

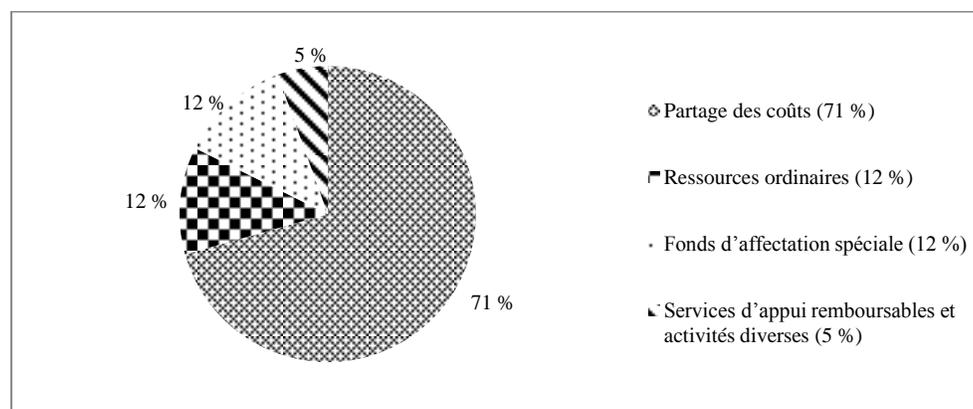
Figure III.III
Typologie des charges par nature en 2016



Ventilation des charges par secteur

9. Sur le montant total des charges¹, 71 % relèvent du partage des coûts, 12 % des ressources ordinaires, 12 % des fonds d'affectation spéciale et 5 % des services d'appui remboursables et activités diverses (voir la figure III.IV).

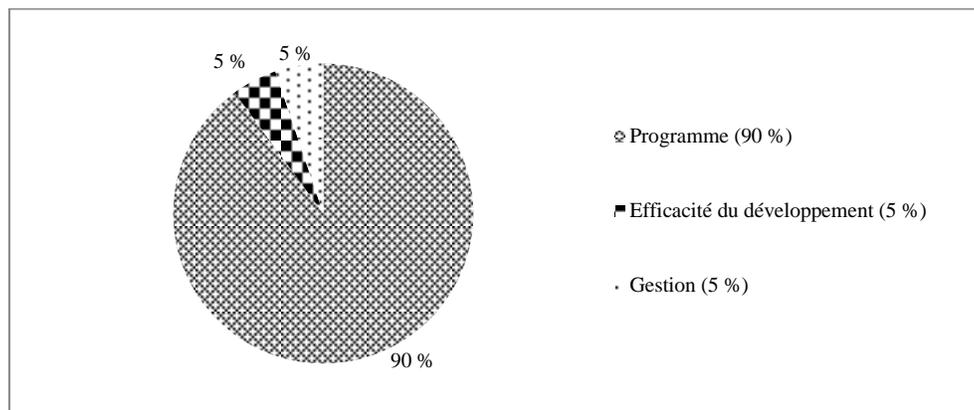
Figure III.IV
Ventilation des charges par secteur en 2016



Ventilation des charges par catégorie de partage des coûts

10. Sur les 66,7 millions de dollars de charges¹ comptabilisés en 2016, 60 millions ont été consacrés aux activités relatives au programme, 3,2 millions à l'efficacité du développement et 3,5 millions à la gestion (voir la figure III.V).

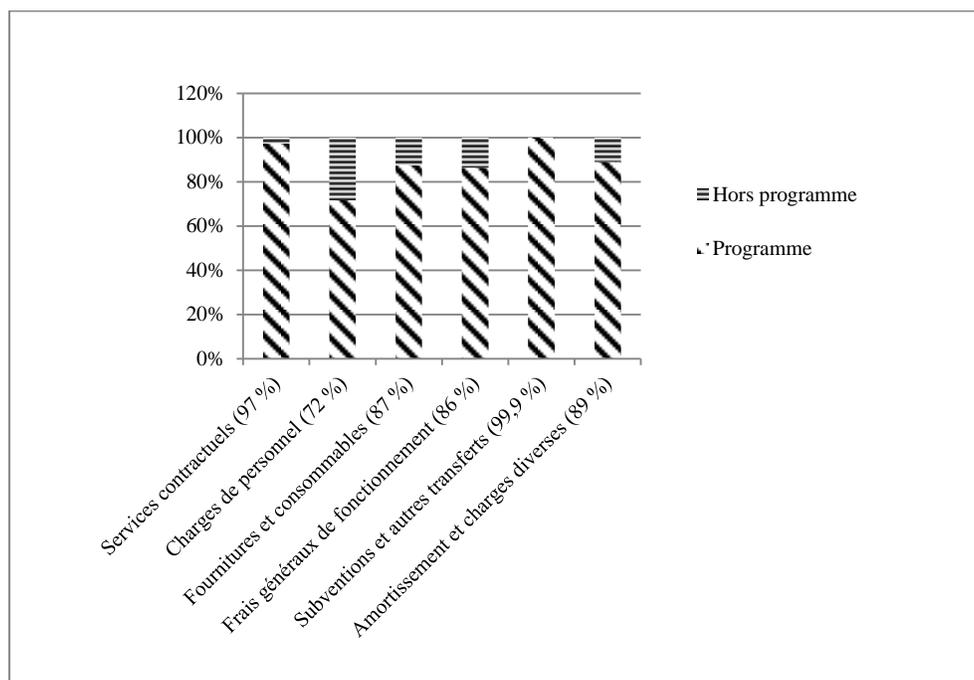
Figure III.V
Ventilation des charges par catégorie de partage des coûts en 2016



Charges afférentes au programme

11. Au total, 60 millions de dollars de charges du FENU étaient imputables au programme, ce qui reflète la nature des opérations du Fonds, qui sont axées sur le développement. Les charges de programme ont représenté 97 % du montant total des services contractuels fournis par des particuliers ou des sociétés, 72 % des charges de personnel, 87 % des fournitures et consommables, 86 % des frais généraux de fonctionnement⁵, 99,9 % des subventions et autres transferts, et 89 % des amortissement et charges diverses.

Figure III.VI
Pondération relative des différents types de charges de programme



⁵ Compte tenu des apurements interfonds.

Ventilation des résultats financiers par secteur

12. Le déficit au titre du partage des coûts s'est élevé à 13,7 millions de dollars en 2016, tandis que des excédents de 2,2 millions, 0,2 million et 1 million de dollars ont été dégagés au titre des ressources ordinaires, des fonds d'affectation spéciale et des services d'appui remboursables et des activités diverses, respectivement. Les résultats financiers ventilés par secteur sont récapitulés dans le tableau III.1.

Tableau III.1

Synthèse des résultats financiers de 2016 par secteur

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Partage des coûts</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Services d'appui remboursables et activités diverses</i>	<i>Élimination des soldes interfonds</i>	<i>Total</i>
Total des produits	10,02	33,44	8,27	4,69	(3,29)	53,13
Total des charges	7,83	47,12	8,12	3,66	(3,29)	63,45
Excédent/(déficit) sur l'année	2,19	(13,68)	0,15	1,03	–	(10,32)
Total de l'excédent cumulé	11,90	56,61	5,41	8,82	–	82,75

Synthèse des résultats financiers de 2015 par secteur

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Partage des coûts</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Services d'appui remboursables et activités diverses</i>	<i>Élimination des soldes interfonds</i>	<i>Total</i>
Total des produits	11,9	36,3	9,5	5,2	(4,5)	58,4
Total des charges	13,3	40,9	12,9	4,1	(4,5)	66,7
Excédent/(déficit) sur l'année	(1,4)	(4,6)	(3,4)	1,1	–	(8,3)
Total de l'excédent cumulé	9,4	70,2	5,3	7,8	–	92,7

C. Exécution du budget

13. Le budget du Fonds, qui continue d'être établi en comptabilité de caisse modifiée, est présenté dans l'état financier V et dans la note 7 (Comparaison avec le budget). Pour faciliter sa comparaison avec les états financiers, qui sont établis selon les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), le budget a été rapproché de l'état des flux de trésorerie (voir note 7).

14. Dans le cas du FENU, les budgets approuvés sont ceux qui permettent d'engager les dépenses requises pour les activités de développement et de gestion à financer sur les ressources ordinaires. Quant aux autres ressources, elles correspondent à une estimation prospective et à une projection reposant sur des hypothèses au sujet d'événements futurs et elles ne donnent pas lieu à une approbation formelle par le Conseil d'administration. Le tableau III.2 présente les taux d'exécution du budget par rapport aux montants approuvés des ressources ordinaires.

Tableau III.2
Taux d'exécution du budget pour 2016

<i>Composante du budget</i>	<i>Budget approuvé annualisé (millions de dollars É.-U.)</i>	<i>Taux d'exécution effectif (pourcentage)</i>
Activités de développement	8	93
Activités de gestion	0,8	78
Total	8,8	91

D. Situation financière

Actifs

15. Les actifs courants du Fonds, qui s'élèvent à 80,3 millions de dollars (contre 69,6 millions en 2015), consistent pour une large part en placements (48 millions), trésorerie et équivalents de trésorerie (12,7 millions) et créances afférentes à des opérations avec ou sans contrepartie (18,4 millions), qui représentent en tout 79,1 millions de dollars, soit 98,6 % du total des actifs courants. Les actifs non courants, qui s'élèvent à 27,5 millions de dollars (contre 49 millions en 2015), sont pour l'essentiel des placements (27 millions), des prêts accordés à des prestataires de services financiers (0,1 million) et des immobilisations corporelles (0,4 million).

Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements

16. Au 31 décembre 2016, le FENU détenait 87,7 millions de dollars de trésorerie, équivalents de trésorerie et placements (108,5 millions en 2015). Le produit de ses placements s'est élevé sur l'année à 0,9 million de dollars.

Créances

17. Au 31 décembre 2016, le Fonds détenait 18,4 millions de dollars (contre 7,9 millions en 2015) de créances afférentes à des opérations avec ou sans contrepartie, comprenant les contributions à recevoir du PNUD et des donateurs ayant signé des accords relatifs aux contributions, et les avances consenties aux partenaires de réalisation devant être réparties et affectées à leurs projets respectifs.

Avances versées

18. En exécution de son mandat, le FENU transfère des fonds aux entités d'exécution ou partenaires de réalisation à titre d'avances. Les avances ainsi versées sont portées à l'actif, puis passées en charges lorsque les biens ou services correspondants ont été livrés ou rendus par lesdites entités ou partenaires et que les opérations sont attestées par des relevés de dépenses certifiés adressés au Fonds. Une fois qu'il a reçu ces relevés, le Fonds comptabilise les charges dans l'état des résultats financiers. Les données nécessaires peuvent être tirées des états audités de l'entité ou du partenaire considéré ou, lorsque ces états ne sont pas disponibles à la date de clôture, de ceux qui sont soumis pour audit ou non encore audités.

19. Au 31 décembre 2016, le solde des avances s'élevait à 0,67 million de dollars (0,87 million en 2015), dont un montant de 0,27 million versé à des partenaires gouvernementaux ou à des entités d'exécution ou partenaires de réalisation, le solde de 0,4 million étant principalement composé d'avances au personnel.

Immobilisations corporelles et incorporelles

20. Au 31 décembre 2016, la valeur des immobilisations corporelles s'élevait à 0,47 million de dollars (0,4 million en 2015), dont 0,31 million de dollars de véhicules, 0,06 million de mobilier et agencements et 0,08 million de matériel informatique et matériels de communications, le solde étant composé de matériel et outillage. Le Fonds inscrit à l'actif tous les actifs de gestion et actifs de projet qu'il contrôle. Les biens afférents aux projets que le FENU ne contrôle pas sont passés en charges à mesure que les dépenses correspondantes sont engagées.

Passifs

21. Les passifs courants du Fonds, qui s'élèvent à 3 millions de dollars (3,9 millions en 2015), comprennent principalement les charges liées aux avantages du personnel (2,3 millions) – notamment les congés annuels (1,5 million), les congés dans les foyers (0,6 million) et les prestations liées au rapatriement (0,1 million) – et les charges à payer (0,7 million). Les passifs non courants, qui se montent à 8 millions de dollars (7,7 millions en 2015), comprennent principalement l'assurance maladie après la cessation de service (6,1 millions, soit 76 % du total), les prestations liées au rapatriement (1,8 million, soit 22 % du total) et d'autres avantages du personnel (0,1 million, soit 2 % du total).

22. Les engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme du personnel sont calculés par des actuaires indépendants et établis conformément au Statut et Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies. La valeur au 31 décembre 2016 des engagements au titre des prestations d'assurance maladie après la cessation de service, des prestations liées au rapatriement et du capital-décès a été établie sur la base d'une évaluation actuarielle.

Avantages du personnel

23. Les normes IPSAS exigent que tous les passifs liés aux avantages du personnel figurent dans les états financiers (sans pour autant exiger qu'elles soient intégralement financées), même si les décaissements correspondants s'étalent sur plusieurs décennies. L'assurance maladie après la cessation de service, évaluée à 6,1 millions de dollars, constitue le principal passif.

Excédent cumulé

24. Au 31 décembre 2016, le montant total de l'excédent cumulé et des réserves du Fonds s'établissait à 96,8 millions de dollars, en baisse de 10 % par rapport à l'année précédente (107,1 millions de dollars).

Situation financière par secteur

25. Le tableau III.3 présente une synthèse de la situation financière du Fonds ventilée par secteur.

Tableau III.3
Synthèse de la situation financière par secteur

	<i>Actifs</i>		<i>Passifs</i>		<i>Actif net/situation nette</i>	
	<i>Millions de dollars É.-U.</i>	<i>Pourcentage du total de l'actif</i>	<i>Millions de dollars É.-U.</i>	<i>Pourcentage du total du passif</i>	<i>Millions de dollars É.-U.</i>	<i>Pourcentage du total de l'actif net/ de la situation nette</i>
31 décembre 2016						
Ressources ordinaires	33,8	32	9,9	89	24	25
Partage des coûts	57,2	53	0,6	5	56,6	58
Fonds d'affectation spéciale	5,7	5	0,3	3	5,4	6
Services d'appui remboursables	11,1	10	0,3	3	10,8	11
Total	107,8	100	11,1	100	96,8	100
31 décembre 2015						
Ressources ordinaires	30,8	26	9,1	78	21,7	20
Partage des coûts	71,2	60	0,9	8	70,3	66
Fonds d'affectation spéciale	6,5	5	1,2	11	5,3	5
Services d'appui remboursables	10,1	9	0,3	3	9,8	9
Total	118,6	100	11,5	100	107,1	100

E. Responsabilisation, gouvernance et gestion des risques

26. Le système de responsabilisation et de gouvernance du FENU comporte quatre volets :

a) Les organes directeurs et les comités de la gouvernance du FENU, c'est-à-dire l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, le Conseil d'administration du FENU et la Cinquième Commission;

b) La responsabilité du FENU à l'égard de ses partenaires et des bénéficiaires de ses programmes, c'est-à-dire les donateurs, les gouvernements de pays de programme, les partenaires de l'ONU, les partenaires de réalisation et les bénéficiaires des projets;

c) Les mécanismes institutionnels de contrôle du FENU :

i) Le contrôle externe indépendant (Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, Comité des commissaires aux comptes, Corps commun d'inspection, Comité consultatif pour les questions d'audit);

ii) Le contrôle interne indépendant (Bureau de l'audit et des investigations, Bureau de la déontologie et Bureau de l'évaluation);

d) Le système d'application du principe de responsabilité interne au FENU, qui fait intervenir l'Administrateur du PNUD et Directeur général du FENU, le Secrétaire général du FENU, l'équipe dirigeante, les bureaux régionaux et les bureaux de pays.

27. Dans le cadre de sa gestion, le FENU garantit que toutes les ressources qui lui sont confiées, y compris les ressources financières, sont gérées de manière efficace et efficiente pour atteindre les résultats escomptés en matière de développement.

28. Le FENU a mis en place un solide système de contrôle interne, pour faire en sorte que les modalités de fonctionnement incluent une bonne gestion des risques, qui tienne compte des objectifs stratégiques de l'organisation. S'agissant de la gestion des risques en matière de trésorerie et de placements, les mesures prises par le FENU ont pour but de réduire au minimum les effets négatifs potentiels sur les ressources dont il dispose pour financer ses activités de développement. Les principaux objectifs de sa politique de gestion des risques sont les suivants : a) sécurité : protéger le capital en investissant dans des titres à revenu fixe de premier ordre et en mettant l'accent sur la solvabilité des émetteurs; b) liquidités : avoir la souplesse nécessaire pour couvrir les besoins de liquidités en investissant dans des titres à revenu fixe hautement prisés et en échelonnant les échéances en fonction des besoins de liquidités; c) recettes : optimiser le produit des placements dans le respect des critères de sécurité et de liquidités. Pour mener ses activités de développement, le FENU utilise les fonds conformément à son règlement financier et ses règles de gestion financière, et à ses politiques et procédures, qui prévoient de solides mécanismes de réduction des risques, de contrôle et d'assurance.

F. Réorganisation interne

29. La réorganisation interne du FENU a été engagée en 2014 et achevée en 2016. Elle a eu pour effet de réduire la part des traitements dans le budget ordinaire/les ressources de base, de rationaliser l'organigramme afin d'améliorer l'application du principe de responsabilité et la délégation de pouvoir, de favoriser les synergies entre les domaines d'activité et de renforcer les fonctions et les processus administratifs. En 2016, le Fonds a remboursé intégralement un crédit de 0,138 million de dollars ouvert en 2015 pour couvrir le montant estimatif des dépenses relatives à la cessation de service. La réorganisation interne visait six grands objectifs :

- a) Renforcer la présence du Fonds dans les pays les moins avancés où il censé intervenir;
- b) Préciser les délégations de pouvoir, les responsabilités, les procédures standard et les systèmes (comme suite aux conclusions d'audit);
- c) Investir dans les synergies entre les pratiques et la gestion du savoir;
- d) Assurer la viabilité financière de l'organisation;
- e) Améliorer l'efficacité opérationnelle et l'exécution des prestations au regard de la croissance des ressources autres que les ressources de base;
- f) Maximiser les résultats sur le terrain.

G. Perspectives pour 2017 et au-delà

30. À l'avenir, le FENU continuera de mettre à profit son mandat en matière d'investissement pour repousser les frontières de la finance dans les pays les moins avancés. Il a mis en place à leur intention une plateforme d'investissement visant à accorder, sous forme de subventions, de subventions remboursables, de prêts et de garanties, des fonds d'amorçage permettant de réduire les risques liés aux investissements et de promouvoir la participation d'investisseurs aux initiatives locales qui passent inaperçues des investisseurs institutionnels. Dans le cadre de ses

activités, le FENU s'efforce également de renforcer sa capacité d'accorder et de gérer des prêts, qui, de plus en plus souvent, se révèlent être l'outil le plus adapté pour stimuler le marché et ainsi mobiliser d'autres ressources, mais aussi pour développer le secteur privé local. Enfin, soucieux de se donner les moyens de ses ambitions, le FENU continuera de s'employer à diversifier sa base de financement et ses partenariats, tout en travaillant avec les États Membres afin de disposer de ressources de base suffisantes pour atteindre ses objectifs.

Chapitre IV

États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2016

Fonds d'équipement des Nations Unies

I. Situation financière au 31 décembre 2016

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Note	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	12 753	6 248
Placements	9	48 019	54 162
Créances (opérations sans contrepartie directe)	10	1 778	5 471
Créances (opérations avec contrepartie directe)	10	16 632	2 515
Avances versées	11	663	865
Prêts à des prestataires de services financiers	12	442	384
Stocks	13	-	2
Total des actifs courants		80 287	69 647
Actifs non courants			
Placements	9	26 951	48 115
Prêts à des prestataires de services financiers	12	94	504
Immobilisations corporelles	14	468	400
Total des actifs non courants		27 513	49 019
Total de l'actif		107 800	118 666
Passif			
Passifs courants			
Dettes et charges à payer	15	666	1 688
Fonds détenus pour le compte de donateurs	16	16	-
Avantages du personnel	17	2 291	2 044
Provision pour réorganisation interne	27	-	138
Total des passifs courants		2 973	3 870
Passifs non courants			
Avantages du personnel	17	8 013	7 705
Total des passifs non courants		8 013	7 705
Total du passif		10 986	11 575
Actif net			
Réserves	18	14 067	14 391
Excédents cumulés	19	82 747	92 700
Total de l'actif net/de la situation nette		96 814	107 091
Total du passif et de l'actif net/de la situation nette		107 800	118 666

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds d'équipement des Nations Unies**II. Résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2016**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Note</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>
Produits			
Contributions volontaires	20	51 972	57 602
Produit des placements	21	881	764
Produits divers	22	277	49
Total des produits		53 130	58 415
Charges^a			
Services contractuels	23	14 652	12 592
Charges de personnel	23	17 912	16 089
Fournitures et consommables utilisés	23	652	864
Frais généraux de fonctionnement	23	8 682	8 400
Subventions et autres transferts	23	20 525	28 167
Charges diverses	23	910	510
Amortissement	23	71	48
Charges financières	23	43	60
Total des charges		63 447	66 730
Excédent/(déficit) sur l'année^b		(10 317)	(8 315)

^a La répartition des charges par domaine d'activité et catégorie de coût est présentée dans la note 29.1.

^b Le déficit sur l'année est déduit du solde de l'excédent cumulé (ressources autres que les ressources de base).

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds d'équipement des Nations Unies

III. État des variations de l'actif net/de la situation nette pour l'année terminée le 31 décembre 2016

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Réserves</i>	<i>Excédent cumulé</i>	<i>Total</i>
Solde au 31 décembre 2015	14 391	92 700	107 091
Variations de l'actif net/de la situation nette			
Transfert de la réserve opérationnelle à l'excédent cumulé	(324)	324	–
Fonds réservés à des fins déterminées (note 18)	–	403	403
Variations de la juste valeur des titres disponibles à la vente	–	183	183
Gains/(pertes) actuariel(le)s	–	(546)	(546)
Déficit pour l'année	–	(10 317)	(10 317)
Total des produits et des charges comptabilisés directement dans l'état de l'actif net/de la situation nette	(324)	(9 953)	(10 277)
Solde au 31 décembre 2016	14 067	82 747	96 814

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds d'équipement des Nations Unies

IV. État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2016

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2016	2015
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement		
Excédent/(déficit) pour l'année	(10 317)	(8 315)
<i>Ajustements visant à rapprocher le déficit pour l'année des flux nets de trésorerie</i>		
Amortissement	71	48
Amortissement des primes sur obligations	492	899
(Plus-values)/moins-values sur cession d'immobilisations corporelles	-	2
Ajustements touchant aux immobilisations corporelles	(119)	-
<i>Variations de l'actif</i>		
(Augmentation)/diminution des créances (opérations sans contrepartie directe)	3 693	412
(Augmentation)/diminution des créances (opérations avec contrepartie directe)	(16 060)	2 842
Intérêts créditeurs (prêts)	180	6
(Augmentation)/diminution des avances versées	202	(145)
(Augmentation)/diminution des stocks	2	1
(Augmentation)/diminution des prêts accordés à des prestataires de services financiers	352	(114)
<i>Variations du passif/de l'actif net</i>		
(Diminution)/augmentation des dettes et charges à payer	(1 022)	1 166
(Diminution)/augmentation des fonds détenus pour le compte de donateurs	16	-
(Diminution)/augmentation des engagements au titre des avantages du personnel	9	535
(Diminution)/augmentation de la provision pour réorganisation interne	(138)	138
(Diminution)/augmentation des fonds réservés à des fins déterminées	403	(1 325)
Flux de trésorerie provenant du/(utilisés pour le) fonctionnement	(22 236)	(3 850)
Flux de trésorerie provenant des activités de placement		
Achat de placements	(25 163)	(69 920)
Placements arrivés à échéance	63 946	66 448
(Augmentation)/diminution de la valeur des placements administrés par un gérant de portefeuille	(11 785)	-
Intérêts et dividendes perçus	1 763	1 551
Achat d'immobilisations corporelles	(20)	(44)
Flux de trésorerie provenant des/(utilisés pour les) activités de placement	28 741	(1 965)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
	-	-
(Diminution)/augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	6 505	(5 815)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'année	6 248	12 063
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'année (note 8)	12 753	6 248

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds d'équipement des Nations Unies

V. État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'année terminée le 31 décembre 2016

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Budget approuvé</i>		<i>Montants effectifs établis sur une base comparable (note 7)</i>	<i>Différence entre les montants inscrits au budget définitif et les montants effectifs</i>
	<i>Budget initial</i>	<i>Budget définitif</i>		
Activités de développement				
Programme	4 530	4 530	4 130	400
Efficacité du développement	3 439	3 439	3 243	196
Total partiel	7 969	7 969	7 373	596
Activités de gestion	826	826	643	183
Total	8 795	8 795	8 016	779

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds d'équipement des Nations Unies
Notes relatives aux états financiers de 2016**Note 1****Entité présentant l'information financière**

Aux termes du mandat que lui a initialement confié l'Assemblée générale, le FENU est chargé « d'assister les pays en voie de développement dans le développement de leur économie, en complétant les ressources existantes en matière d'aide à l'équipement au moyen de dons et de prêts » (voir résolution 2186 (XXI) du 13 décembre 1966). Ce mandat a été complété en 1973 pour que le FENU soit utilisé essentiellement et en priorité – mais pas exclusivement – au service des pays les moins avancés.

Sur le plan financier, le mandat du FENU est sans équivalent dans le système des Nations Unies. Le Fonds procure des capitaux d'investissement et un appui technique tant au secteur public qu'au secteur privé. Étant donné qu'il peut leur apporter son aide financière sous forme de subventions, de prêts et de crédits à des conditions améliorées et mettre à leur disposition des compétences techniques pour l'établissement de portefeuilles de projets de renforcement des capacités et d'infrastructure durables et résilients, son mandat vient compléter ceux des autres organismes des Nations Unies. Cela lui permet également d'investir au démarrage des projets pour en éliminer les risques et faire en sorte qu'ils puissent être ensuite développés par des partenaires financiers institutionnels et, de plus en plus souvent, par des fondations philanthropiques et des investisseurs du secteur privé.

Le FENU a son siège à New York et est présent dans 30 pays et territoires.

Les présents états financiers portent uniquement sur les opérations du FENU, qui n'a ni filiale ni participation dans des entités associées ou contrôlées conjointement.

Note 2**Déclaration de conformité aux Normes comptables internationales pour le secteur public**

Les états financiers du Fonds ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS).

Note 3**Référentiel comptable et autorisation de soumission des états financiers pour audit****a) Base d'évaluation**

Les présents états financiers ont été établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice conformément aux normes IPSAS et au Règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUD et leur annexe 1, qui s'applique au FENU (ci-après « Règlement financier et règles de gestion financière du FENU »).

Le Fonds applique le principe du coût historique, sauf dans les cas visés par la note 4. Les conventions comptables ont été appliquées uniformément pendant toute l'année. L'année financière court de janvier à décembre.

b) Opérations en devises

Le dollar des États-Unis est la monnaie de fonctionnement et la monnaie de présentation de l'information financière du FENU. Sauf indication contraire, les présents états financiers sont établis en milliers de dollars.

Les sommes afférentes aux opérations en monnaies autres que le dollar des États-Unis sont converties en dollars au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de l'opération, qui se rapproche du taux de change du marché/au comptant.

La valeur des actifs et passifs en monnaies autres que le dollar des États-Unis est convertie au taux de change en vigueur à la date de présentation de l'information financière et figure dans l'état des résultats financiers.

Lorsqu'elle est établie selon la méthode du coût historique, la valeur des éléments non monétaires exprimée en devises est convertie en dollars des États-Unis au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de l'opération s'y rapportant.

Les gains et pertes de change résultant du règlement d'opérations en devises sont indiqués dans l'état des résultats financiers.

c) Principaux éléments de l'information financière reposant sur des estimations comptables

Pour établir ses états financiers conformément aux normes IPSAS, le FENU doit formuler des estimations, des appréciations et des hypothèses concernant le choix et l'application des méthodes comptables et les montants constatés des actifs, passifs, produits et charges. Il arrive donc que les résultats effectifs ne coïncident pas avec ces estimations. Les estimations comptables et les hypothèses sur lesquelles elles reposent sont régulièrement examinées et les éventuelles révisions sont constatées au cours de l'année durant laquelle elles se produisent et de toute année à venir qui en subirait les effets. Au nombre des principales estimations et hypothèses susceptibles d'entraîner des régularisations importantes dans les années à venir figurent l'évaluation actuarielle des avantages du personnel, le choix de la durée d'utilité et des méthodes d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, la dépréciation des actifs, la provision pour réorganisation interne, le classement des instruments financiers et les actifs et passifs éventuels.

d) Autorisation de soumission des états financiers pour audit

Les présents états financiers ont été approuvés et certifiés par l'Administrateur du PNUD et Directeur général du FENU, le Secrétaire exécutif du FENU, l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des services de gestion du PNUD et le Directeur financier et Contrôleur du PNUD. Conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du FENU, leur soumission pour audit a été autorisée le 30 avril 2017.

Note 4

Principales conventions comptables

a) Classement des actifs financiers

Dans l'état des résultats financiers, le FENU classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes : titres détenus jusqu'à leur échéance, titres disponibles à la vente, prêts et créances, et juste valeur avec contrepartie en résultat. Ce classement tient compte du but dans lequel les actifs financiers sont acquis; il est déterminé lors de la comptabilisation initiale et réévalué à chaque date de clôture. Tous les actifs

financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Les prêts et créances sont constatés à la date d'émission, et tous les autres actifs financiers sont initialement comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle le FENU devient partie aux dispositions contractuelles relatives à l'instrument considéré.

Les actifs financiers qui, à la date de clôture, ont une échéance à plus de 12 mois sont classés comme actifs non courants et les actifs libellés en devises sont convertis en dollars des États-Unis au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de clôture, les gains ou pertes étant comptabilisés dans l'état des résultats financiers.

<i>Classement IPSAS</i>	<i>Type d'actif financier du FENU</i>
Titres détenus jusqu'à leur échéance	Placements, hormis ceux afférents à l'assurance maladie après la cessation de service
Titres disponibles à la vente	Placements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service
Prêts et créances	Trésorerie et équivalents de trésorerie, produits d'opérations avec ou sans contrepartie, avances, par exemple aux fonctionnaires, et prêts à des prestataires de services financiers
Actifs évalués à la juste valeur avec contrepartie en résultat	Produits dérivés

Titres détenus jusqu'à leur échéance

Les titres détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers à rendement fixe ou déterminable et échéance fixe que le FENU a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont initialement constatés à la juste valeur majorée des coûts de transaction, puis comptabilisés au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le FENU classe comme titres détenus jusqu'à leur échéance une grande partie des titres de son portefeuille de placements.

Titres disponibles à la vente

Entrent dans la catégorie des titres disponibles à la vente les actifs financiers non dérivés expressément désignés comme tels ou ceux qui ne relèvent d'aucune des catégories suivantes : a) les prêts et créances, b) les titres détenus jusqu'à leur échéance et c) les actifs à la juste valeur avec contrepartie en résultat. Ils sont initialement enregistrés à la juste valeur majorée des coûts directs de transaction, puis comptabilisés à la juste valeur, la variation de la valeur nette étant portée directement à l'actif net/situation nette (elle apparaît dans l'état des variations de l'actif net/de la situation nette), jusqu'à ce que l'actif soit décomptabilisé, le montant cumulé du profit ou de la perte figurant alors dans l'état des résultats financiers. Les justes valeurs utilisées pour les évaluations ultérieures reposent sur les cours du marché obtenus auprès de tierces parties informées. Les intérêts courus sur ces actifs financiers sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisés en résultat.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont initialement

comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction, puis évalués au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés *pro rata temporis* selon la méthode du taux d'intérêt effectif de l'actif financier considéré.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les placements à court terme très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant prédéterminé d'espèces et à faible volatilité, déduction faite de la dépréciation pour les monnaies d'utilisation restreinte. Les instruments financiers classés comme équivalents de trésorerie comprennent les titres dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à compter de la date d'acquisition.

Les créances liées à des opérations sans contrepartie directe comprennent les contributions à recevoir, qui sont comptabilisées en produits et qui correspondent à des montants que des donateurs se sont engagés à verser au FENU dans le cadre d'accords ayant force exécutoire. Ces produits à recevoir d'opérations sans contrepartie directe sont constatés à la valeur nominale minorée des montants considérés comme irrécouvrables. La dépréciation des contributions à recevoir est traitée au cas par cas.

Les créances liées à des opérations avec contrepartie directe correspondent à des montants dus au FENU au titre de services que celui-ci a fournis à d'autres entités dont il doit recevoir directement une contrepartie en espèces d'une valeur approximativement égale.

Les avances versées correspondent à des montants transférés aux entités d'exécution ou aux partenaires de réalisation. Elles sont initialement portées à l'actif, puis passées en charges lorsque les biens ou services correspondants ont été livrés ou rendus par les agents d'exécution ou de réalisation et que cela est attesté par la réception par le FENU des relevés de dépenses certifiés (rapports financiers, formulaires d'autorisation de financement et d'ordonnancement des dépenses, ou rapports sur l'exécution des projets). Une fois qu'il a reçu ces relevés, le Fonds comptabilise les charges dans l'état des résultats financiers. Les données nécessaires peuvent être tirées des états audités de l'entité ou du partenaire considéré ou, lorsque ces états ne sont pas encore disponibles, de ceux qui sont soumis pour audit ou non encore audités.

Des paiements anticipés sont effectués lorsque l'accord conclu entre le FENU et l'entité d'exécution, le partenaire de réalisation ou le fournisseur prévoit un versement initial. Ils sont constatés comme actifs courants jusqu'à la fourniture des biens ou services visés; une charge est alors comptabilisée et le paiement anticipé est minoré d'un montant correspondant.

Conformément au Statut et Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies, le FENU peut accorder à des fonctionnaires des avances à fins déterminées pouvant aller jusqu'à 12 mois de traitement. Ces avances sont consenties pour une durée initiale inférieure à 12 mois et leur valeur comptable est proche de la juste valeur.

Prêts à des prestataires de services financiers

Dans le cadre de son action en faveur de l'intégration financière des pays les moins avancés, le FENU gère un petit portefeuille de prêts destinés directement à des prestataires de services financiers. Ces prêts sont accordés à des conditions avantageuses, c'est-à-dire qu'ils sont assortis de taux d'intérêt plus faibles et d'échéances plus longues que ceux qui sont disponibles sur le marché. Ils aident les prestataires de services financiers à faire la preuve de leur solvabilité et de leur capacité de gérer leur endettement pour développer leurs portefeuilles.

Pour en bénéficier, les prestataires doivent soumettre un plan d'affaires solide indiquant la façon dont les prêts les aideront à atteindre la viabilité financière. L'octroi des prêts obéit à deux principes généraux. D'une part, les prêts ne doivent pas supplanter les sources privées de capitaux. Autrement dit, le FENU ne prêtera pas à des prestataires qui pourraient sans cela recourir à des sources privées de financement telles que les banques commerciales. D'autre part, les prêts ne doivent pas exposer les prestataires à des risques de change (c'est-à-dire qu'ils doivent de préférence être libellés en monnaie locale).

Comptabilisation des prêts accordés à des conditions avantageuses

Le caractère avantageux des conditions d'octroi de ces prêts s'entend par rapport aux conditions du marché.

Lors de la comptabilisation initiale d'un prêt à conditions avantageuses, la part prêtée aux conditions du marché et celle qui l'est à des conditions préférentielles sont dissociées et comptabilisées respectivement comme suit.

La première est comptabilisée comme actif financier et classée dans la catégorie des prêts et créances. Elle est initialement constatée à sa juste valeur, estimée selon la technique d'évaluation décrite ci-dessous, puis comptabilisée au coût amorti selon la méthode de l'intérêt effectif.

La seconde est comptabilisée en charges et correspond à la différence entre la valeur nominale du prêt et sa juste valeur.

Une dépréciation est constatée s'il existe des preuves objectives que le FENU ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus au titre d'un prêt dans le respect des termes contractuels d'origine.

Les risques de crédit individuels sont évalués sur la base des caractéristiques de l'emprunteur : situation financière d'ensemble, ressources et dossier de crédit, perspectives de recouvrement grâce à la réalisation des biens affectés en garantie ou à l'appel des garanties, selon le cas. Des dispositions spécifiques sont prises lorsque la direction du FENU a de sérieux doutes quant à la possibilité de recouvrement de montants encore dus.

Le montant recouvrable estimatif correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs susceptibles de résulter de la restructuration ou de la liquidation du prêt.

L'augmentation, en raison du passage du temps, de la valeur actualisée des prêts dépréciés est comptabilisée en produits.

Méthode d'évaluation

Le Fonds a pour politique d'estimer initialement les prêts et créances à la juste valeur marchande et de les comptabiliser selon la méthode de l'intérêt effectif au coût amorti. À cette fin, il détermine d'abord la valeur marchande du prêt au moment où le dossier est constitué, qui correspond au prix qu'un investisseur paierait vraisemblablement dans des conditions de concurrence normales. Le plus souvent, ce prix est calculé en actualisant les flux de trésorerie contractuels par l'application d'un taux d'actualisation de marché. Les éléments contractuels attachés à un prêt font que la détermination des flux de trésorerie correspondants revêt un caractère prospectif; c'est pourquoi le paramètre essentiel à prendre en compte dans cette analyse est le rendement attendu par l'investisseur. Le taux d'actualisation – ou rendement – attendu est proportionnel à l'ampleur du risque que l'investisseur est prêt à assumer pour acquérir l'instrument. Parmi les autres facteurs qui ont une influence sur le rendement attendu, on peut citer les forces qui

s'exercent aux niveaux macroéconomique et microéconomique, comme les taux appliqués localement aux emprunts présentant toutes les garanties de sécurité et les taux interbancaires, qui servent souvent à la détermination de l'indice de base du rendement, ou encore les taux des prêts commerciaux et la conjoncture en matière d'inflation.

Compte tenu de la subjectivité qui entoure la détermination du coût d'un prêt assorti de conditions avantageuses, du nombre limité d'acteurs sur ce marché et de l'accessibilité de l'information relative au marché pour les prêts de ce type, la nature et les taux des rendements sont sujets à de fortes variations. L'analyse a donc été concentrée sur les différents facteurs de risque associés à la région d'origine de l'emprunteur pour déterminer le profil du risque assumé par l'investisseur acquérant l'instrument.

Juste valeur avec contrepartie en résultat

Les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat sont désignés comme tels lors de la comptabilisation initiale ou classés comme actifs détenus à des fins de transaction. Les éventuels coûts de transaction correspondants sont portés en charges. Les actifs de cette catégorie sont comptabilisés à la juste valeur à chaque date de clôture, et les variations sont constatées dans l'état des résultats financiers. Les produits dérivés servent à couvrir le risque de change et sont souscrits auprès de prestataires solvables, conformément aux directives du PNUD pour la gestion des placements. Le FENU classe les produits dérivés dans la catégorie des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat. La juste valeur des produits dérivés est reçue des prestataires et comparée aux évaluations internes, qui reposent sur des méthodes et techniques d'évaluation généralement acceptées dans le secteur. Les actifs de cette catégorie sont classés comme des actifs courants lorsqu'il est prévu de les réaliser dans les 12 mois qui suivent la date de clôture. Le FENU n'applique pas la comptabilité de couverture à ces positions.

Toutes les catégories d'actifs financiers sont évaluées à chaque date de clôture pour déterminer s'il existe une preuve objective de dépréciation d'un actif ou d'un groupe d'actifs. Sont notamment considérées comme preuves objectives la défaillance du prestataire ou l'existence d'impayés, ou encore la réduction permanente de la valeur de l'actif. Les dépréciations sont comptabilisées (directement ou par l'intermédiaire d'un compte de correction de valeur) dans l'état des résultats financiers de l'année au cours de laquelle elles surviennent.

Stocks

Les stocks destinés à être distribués gratuitement ou cédés à un prix symbolique sont comptabilisés soit au coût d'achat, soit au coût de remplacement, la plus faible des deux valeurs étant retenue. Les stocks destinés à être vendus sont comptabilisés soit au coût d'achat, soit à la valeur nette de réalisation, la plus faible des deux valeurs étant retenue. La valeur nette de réalisation correspond au prix estimatif de vente dans des conditions commerciales normales, déduction faite des coûts d'achèvement et de commercialisation. Le coût d'achat est calculé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Il comprend les frais d'acquisition et autres coûts liés au transport et à la conservation des stocks. Pour les stocks acquis dans le cadre d'une opération sans contrepartie directe (par exemple des dons), le coût est celui de la juste valeur à la date d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique minoré de l'amortissement cumulé et de toute dépréciation. Il convient de noter que lors de l'adoption des normes IPSAS et de ses dispositions transitoires, les soldes d'ouverture concernant la comptabilisation initiale des immobilisations corporelles étaient constatés à leur juste valeur. Le coût historique tient compte des dépenses directement imputables à l'acquisition de l'actif et de l'estimation initiale des frais liés à son démantèlement et à la remise en état du site. Lorsqu'un actif est acquis gratuitement ou pour un coût symbolique, sa juste valeur à la date d'acquisition est considérée comme étant son coût. Le seuil d'immobilisation des biens durables est un coût unitaire d'au moins 2 500 dollars. Pour les améliorations locatives, le seuil est de 50 000 dollars.

Pour l'évaluation après comptabilisation, le FENU a choisi d'appliquer le modèle du coût plutôt que celui de la réévaluation. Les coûts ultérieurs sont intégrés à la valeur comptable ou comptabilisés comme élément d'actif distinct uniquement lorsqu'il est probable que les avantages économiques attendus se concrétiseront et qu'il est possible de mesurer de façon fiable le coût de l'immobilisation. Les frais de réparation et d'entretien sont comptabilisés au cours de la période pendant laquelle ils sont engagés.

Les biens afférents aux projets que le FENU ne contrôle pas sont passés en charges à mesure que les dépenses correspondantes sont engagées. On considère que le FENU a le contrôle d'un actif quand il peut l'utiliser ou le mettre de toute autre manière à profit pour atteindre ses objectifs, et qu'il peut en interdire ou réglementer l'accès par des tiers. C'est le cas lorsqu'il exécute directement un projet.

Les immobilisations corporelles comprennent les conventions de droit d'usage concernant des biens qui satisfont aux critères de comptabilisation (voir ci-après la section consacrée aux contrats de location).

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée, sauf pour les terrains, qui ne sont pas amortissables. Les éléments d'une immobilisation corporelle ayant des durées d'utilité différentes sont comptabilisés comme des actifs distincts, c'est-à-dire des composants majeurs d'une immobilisation corporelle. Les actifs en construction ne sont pas amortis, car ils ne peuvent pas encore être utilisés.

Le tableau ci-après indique la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations corporelles :

<i>Catégorie</i>	<i>Durée d'utilité estimée (années)</i>
Immeubles	10-40
Véhicules	12
Matériel informatique et matériel de communications	8-20
Mobilier et agencements	15
Matériel et outillage	20
Améliorations locatives	La plus courte de la durée du bail ou de la durée de vie de l'actif

Étant donné la consommation attendue des immobilisations corporelles, celles-ci ne conservent aucune valeur résiduelle dès lors qu'elles sont complètement amorties. Une plus-value ou moins-value de cession est comptabilisée lorsque le produit de cession d'une immobilisation corporelle diffère de la valeur comptable de celle-ci. Ces plus-values et moins-values apparaissent dans l'état des résultats financiers.

Le FENU n'a pas d'immobilisations incorporelles.

Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie

Les immobilisations corporelles sont examinées pour en déterminer la dépréciation à chaque date de clôture. Le FENU procède à cet examen lors de ses inventaires physiques semestriels. Une dépréciation est comptabilisée dès lors que la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable. Celle-ci représente la plus élevée de la juste valeur diminuée du coût de vente et de la valeur d'utilité. Pour évaluer cette dernière, le FENU applique – en fonction des données disponibles et de la nature de la dépréciation – la méthode du coût de remplacement net d'amortissement, la méthode du coût de remise en état ou la méthode des unités de service.

La dépréciation constatée lors de périodes antérieures est évaluée à chaque date de clôture pour déterminer si elle doit être maintenue ou son montant modifié. Une reprise de la provision pour dépréciation n'est comptabilisée qu'à condition que la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas celle qui aurait été calculée, nette de dépréciation ou d'amortissement, s'il n'avait pas été constaté de moins-value.

b) Classement des passifs financiers

<i>Classement IPSAS</i>	<i>Type de passif financier du FENU</i>
Autres passifs financiers	Dettes et charges à payer, et autres passifs
Passifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat	Produits dérivés

Les autres passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur minorée des coûts directs de transaction, puis évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les passifs financiers contractés pour une durée inférieure à 12 mois sont constatés à leur valeur comptable.

Les dettes et les charges à payer se rapportant à l'achat de biens et services sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis évaluées au coût amorti lorsque les biens sont livrés ou les services rendus au FENU et acceptés par celui-ci. Les passifs sont constatés au montant facturé minoré des remises consenties à la date de clôture. Le montant du passif doit être estimé lorsque les factures ne sont pas disponibles à la date de clôture.

Avantages du personnel

Avantages à court terme du personnel

Les avantages à court terme du personnel désignent ceux qui doivent être réglés dans les 12 mois suivant la fin de la période durant laquelle les membres du personnel ont rendu les services y ouvrant droit. Ils comprennent les prestations d'affectation, les prestations mensuelles ordinaires (salaires et traitements, par exemple), les absences rémunérées (congés avec traitement tels que les congés

annuels, par exemple), d'autres avantages à court terme non pécuniaires et la part courante des passifs liés aux avantages à long terme du personnel actuellement en activité au titre de l'année financière considérée. Une charge est comptabilisée lorsqu'un fonctionnaire fournit des services qui ouvrent droit à des prestations. Un passif est constaté pour tout droit acquis qui n'a pas été réglé à la date de clôture et représente le montant versé ou devant l'être pour régler le passif. Étant donné qu'il s'agit d'avantages à court terme, le passif n'est pas actualisé en fonction de la valeur temps de l'argent. Il est présenté comme passif courant.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi désignent les prestations payables après la cessation de l'emploi, hors indemnités de fin de contrat.

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi comprennent les régimes de pension, les régimes d'assurance maladie après la cessation de service, les primes de rapatriement et autres sommes payables en une fois après la cessation de l'emploi. Ils sont considérés soit comme des régimes à cotisations définies, soit comme des régimes à prestations définies.

Pour les régimes de prévoyance à cotisations définies, les engagements afférents à chaque période sont déterminés en fonction des montants des cotisations dues pour ladite période, et aucune hypothèse actuarielle n'est nécessaire pour mesurer les engagements ou les charges. Les avantages relevant de régimes à prestations définies sont évalués à la valeur actuelle des engagements ajustée des écarts actuariels non comptabilisés et du coût des prestations au titre des services passés non comptabilisé, et minorée de la juste valeur des actifs du régime (le cas échéant) à la date de clôture. À cette date, le FENU ne détenait aucun actif correspondant à la définition d'un actif de régime.

Le FENU est affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour servir des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Le régime de la Caisse des pensions est un régime multiemployeur à prestations définies financé par capitalisation. L'alinéa b) de l'article 3 des Statuts de la Caisse précise que peuvent s'affilier à cette dernière les institutions spécialisées et toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun des traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'ONU et des institutions spécialisées.

Le régime de la Caisse des pensions expose les organisations affiliées à celle-ci aux risques actuariels associés au personnel, présent et passé, d'autres organisations, ce qui fait qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable pour imputer à telle ou telle organisation la part qui lui revient dans les engagements, les actifs et les coûts du régime. Comme les autres organisations affiliées, le FENU et la Caisse des pensions sont dans l'incapacité de déterminer la part qui revient au Fonds dans les engagements au titre des prestations définies, les actifs et les coûts du régime d'une manière suffisamment fiable pour pouvoir la comptabiliser, si bien que ce régime a été traité comme un régime à cotisations définies, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 25. Les cotisations qu'il a versées à la Caisse durant l'année financière sont comptabilisées en charges dans l'état des résultats financiers.

Les Statuts de la Caisse stipulent que le Comité mixte fait procéder par l'actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte a pour pratique de faire procéder à une évaluation tous les deux ans selon la méthode des groupes avec entrants. Cette évaluation a essentiellement pour objectif de déterminer si ses actifs actuels et le montant estimatif de ses actifs futurs permettront à la Caisse de faire face à ses engagements.

Le Comité des commissaires aux comptes vérifie chaque année les comptes de la Caisse et en rend compte au Comité mixte. Celle-ci publie des rapports trimestriels sur ses investissements qu'elle publie sur son site Web: www.unjspf.org.

Le régime d'assurance maladie après la cessation de service permet aux retraités et aux personnes à leur charge de bénéficier, sous certaines conditions, d'une couverture maladie subventionnée en s'affiliant à l'un des plans d'assurance maladie offerts aux fonctionnaires en activité. Celui qui est mis en œuvre par le FENU est un régime de prévoyance à prestations définies. Un passif est donc comptabilisé pour rendre compte de la valeur actuelle des engagements au titre des prestations définies, ajustée des écarts actuariels non comptabilisés et du coût non comptabilisé des prestations au titre des services passés. Les évaluations actuarielles les plus récentes du programme d'assurance maladie après la cessation de service offert par le FENU ont été effectuées selon la méthode des unités de crédit projetées.

Régimes à prestations définies

Les régimes de prévoyance à prestations définies du FENU comprennent le programme d'assurance maladie après la cessation de service et certaines prestations liées à la cessation de service. Les engagements correspondants sont calculés séparément pour chacun de ces régimes, en estimant le montant des prestations futures auxquelles les fonctionnaires peuvent prétendre du fait des services qu'ils ont rendus pendant la période considérée et les périodes précédentes. Ces engagements sont actualisés pour en déterminer la valeur actuelle et, en fin de période, ils sont comptabilisés, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime et des ajustements au titre du coût non comptabilisé des prestations au titre des services passés. Ces calculs sont effectués chaque année par un actuaire agréé indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées.

Le taux d'actualisation correspond au rendement à la date de clôture d'obligations de sociétés de premier rang ayant des échéances proches de celles des paiements à effectuer.

Les écarts actuariels résultant des ajustements liés à l'expérience et des modifications d'hypothèses actuarielles sont directement comptabilisés en réserve dans le total de l'actif net/de la situation nette de la période au cours de laquelle ils se produisent. Les autres variations du passif lié à ces engagements sont portées en excédent ou en déficit dans l'état des résultats financiers de l'année où elles se produisent.

Autres avantages à long terme du personnel

Les autres avantages à long terme du personnel sont constitués de prestations, ou fractions de prestations, qui ne sont pas payables dans les 12 mois suivant la fin de la période durant laquelle les intéressés ont rendu les services qui y ouvrent droit. Ils comprennent la part non courante des prestations liées au congé dans les foyers et des indemnités dues en cas de maladie, d'accident ou de décès imputables au service. Ils sont comptabilisés comme passifs non courants et évalués à la valeur actuelle des flux de trésorerie estimatifs futurs dès lors que les paiements et les effets de l'actualisation sont jugés importants. Les écarts actuariels sont constatés dans l'état des variations de l'actif net/de la situation nette.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont constatées en charges uniquement lorsque le FENU est manifestement tenu, en application d'un plan explicite détaillé auquel il ne peut de fait se soustraire, soit de mettre fin à l'emploi

d'un fonctionnaire avant la date normale de mise à la retraite soit d'accorder des indemnités de fin d'emploi à titre d'incitation à un départ volontaire. Les indemnités dues dans les 12 mois sont constatées au montant censé être versé. Le montant des engagements est actualisé lorsque l'échéance des indemnités est supérieure à 12 mois après la date de clôture.

Contrats de location

Contrat de location simple

Les contrats de location sont dits simples dès lors que le bailleur conserve la majeure partie des risques et avantages liés à la propriété, le FENU étant le preneur. Les paiements correspondants, déduction faite de la valeur des incitations offertes par le bailleur, sont comptabilisés selon la méthode linéaire dans l'état des résultats financiers, sur la durée du contrat.

Contrat de location-financement

Les contrats de location d'actifs corporels qui transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété constituent des contrats de location-financement. Ils sont initialement comptabilisés à l'actif et au passif, à la plus faible de la juste valeur du bien loué ou de la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location. Par la suite, les actifs loués sont amortis, conformément aux conventions comptables applicables aux immobilisations corporelles, sur la plus courte des deux durées suivantes : la durée du contrat de location ou la durée d'utilité des actifs. Chaque paiement au titre d'un contrat de location-financement est comptabilisé pour partie en charges sur la durée du contrat, et pour partie au passif de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif pour chaque période.

Conventions de droit d'usage

Lorsque le FENU signe une convention qui lui confère le droit d'utiliser des actifs sur lesquels il ne possède aucun titre légal ou dont il n'a pas la propriété, par exemple dans le cadre d'un droit d'usage qui lui est cédé sans contrepartie, on considère qu'il s'agit d'une opération sans contrepartie directe. Dans ce cas, un actif et un produit sont comptabilisés au moment de la signature de la convention. Les critères habituels qui régissent la comptabilisation d'un actif doivent être remplis. Celui-ci est évalué à la juste valeur de la ressource pour laquelle le droit d'usage a été acquis, à la date d'acquisition. Il est amorti sur la plus courte des deux durées suivantes : sa durée d'utilité ou la durée de la convention de droit d'usage. Un produit du même montant est comptabilisé, sauf dans le cas où un passif est également constaté.

c) Comptabilisation des produits

Contributions

Les contributions volontaires sont des opérations sans contrepartie directe comptabilisées comme produits lorsque les accords les régissant prennent effet ou lorsque des sommes sont reçues en espèces en l'absence de tels accords. Ces accords peuvent prendre effet dès leur signature ou lors de leur signature et de la réception d'un acompte, ou encore lorsque les éventuelles conditions fixées pour le versement des contributions sont remplies. Les produits sont constatés nets des fonds inutilisés remboursés aux donateurs et des provisions pour dépréciation.

Le FENU reçoit de gouvernements des promesses de contributions volontaires au titre des ressources ordinaires, mais il arrive que les fonds promis ne lui soient

pas versés. Dans la mesure où le Fonds n'est pas certain de recevoir ces montants, il ne les traite pas comme des actifs éventuels.

Les contributions en nature sont comptabilisées à l'actif et en produits dès lors qu'il est probable que des avantages économiques ou un potentiel de service en découleront pour le FENU et que leur juste valeur peut être mesurée avec fiabilité. Le produit de conventions de droit d'usage est comptabilisé comme contribution en nature à la juste valeur de l'actif considéré. Le FENU ne comptabilise pas en produits les contributions de services en nature et ne communique pas d'information financière à leur sujet.

d) Constatation des charges

Les charges sont comptabilisées soit lorsque les biens sont livrés ou les services rendus et acceptés par le FENU ou pour son compte par le PNUD, soit selon les modalités indiquées ci-dessous.

En cas d'exécution des projets directement par le FENU ou par un gouvernement avec l'aide pleine et entière d'un bureau de pays, les charges sont comptabilisées à la réception des biens ou services (autres qu'en capital) par le FENU.

En cas d'exécution nationale ou d'exécution par des organisations non gouvernementales, les charges sont comptabilisées lorsque le décaissement de fonds par une entité d'exécution ou un partenaire de réalisation est signalé au FENU.

Les avances transférées aux entités d'exécution ou aux partenaires de réalisation sont constatées en charges dès lors que les biens sont livrés ou les services rendus par ces entités ou partenaires et que le FENU reçoit les relevés de dépenses correspondantes, sous la forme notamment de rapports financiers, de formulaires d'autorisation et d'ordonnancement de dépenses, ou de rapports sur l'exécution des projets. Le FENU comptabilise les charges dans l'état des résultats financiers lorsqu'il reçoit ces relevés. Les données nécessaires peuvent être tirées des états audités de l'entité ou du partenaire considéré ou, lorsque ces états ne sont pas disponibles à la date de clôture, de ceux qui sont soumis pour audit ou non encore audités.

e) Engagements, provisions et actifs et passifs éventuels

Engagements

Les engagements sont des charges et des passifs futurs au titre d'accords contractés à la date de clôture et auxquels le FENU n'a guère la possibilité de se soustraire dans le cours normal de son activité. Les engagements concernant les contrats de travail sont exclus. Ces engagements comprennent :

- i) Les engagements en capital, c'est-à-dire le montant total des dépenses d'équipement engagées, mais non comptabilisées ou provisionnées à la fin de la période considérée;
- ii) Les contrats de fourniture de biens ou services que le FENU compte voir exécutés dans le cours normal de son activité;
- iii) Les paiements minimaux au titre de contrats de location non résiliables;
- iv) D'autres engagements non résiliables.

Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors que, par suite d'un événement passé, il existe pour le FENU une obligation actuelle (juridique ou implicite) dont la valeur

peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation. Les provisions sont évaluées à la valeur actuelle des charges qui devront être engagées pour éteindre l'obligation. L'augmentation de leur montant résultant du passage du temps est constatée comme charge financière.

Actifs et passifs éventuels

Actifs éventuels

Un actif éventuel est constaté lorsqu'une entrée de ressources représentatives d'avantages économiques ou d'un potentiel de service est probable. Lorsqu'un actif éventuel est devenu pratiquement certain et que sa valeur peut être mesurée de façon fiable, il est comptabilisé avec le produit correspondant dans la période au cours de laquelle ce changement se produit.

Passifs éventuels

Un passif éventuel est comptabilisé sauf si la possibilité qu'il se réalise est faible. Lorsqu'il devient probable qu'il se réalise, une provision est comptabilisée dans la période au cours de laquelle ce changement se produit.

Note 5

Ajustements sur périodes antérieures et reclassement des chiffres de la période précédente

En 2016, il n'a été procédé à aucun ajustement sur périodes antérieures et à aucun reclassement des chiffres de 2015.

Note 6

Information sectorielle

Le FENU classe ses activités en quatre secteurs (ressources ordinaires, partage des coûts, fonds d'affectation spéciale et services d'appui remboursables et activités accessoires) pour évaluer les résultats obtenus au regard de ses objectifs et décider de l'affectation future de ses ressources.

a) Ressources ordinaires

Les ressources ordinaires correspondent à toutes les ressources du FENU qui sont combinées, non liées et non réservées à une utilisation particulière. Elles comprennent les contributions volontaires, les contributions d'autres sources gouvernementales, intergouvernementales ou non gouvernementales, ainsi que les intérêts créditeurs correspondants et les produits accessoires.

b) Partage des coûts

Le partage des coûts est un mécanisme de cofinancement en vertu duquel des contributions peuvent être reçues pour telle ou telle activité relative aux programmes du FENU, conformément à ses politiques, buts et activités. Il est utilisé pour financer directement un projet, un groupe de projets ou un volet du programme d'un pays donné. Les contributions de donateurs ne peuvent normalement être utilisées que pendant la durée du projet concerné. Le pouvoir de signer des accords de partage des coûts est délégué aux bureaux de pays.

c) Fonds d'affectation spéciale

Un fonds d'affectation spéciale est un mécanisme de cofinancement mis en place sous la forme d'une entité publiante distincte qui permet au FENU de recevoir

des contributions spécifiquement affectées par le donateur à certaines activités de programme. Chaque fonds d'affectation spéciale fait l'objet d'une comptabilité et d'une information financière distinctes. Il est rendu compte de chacun de ces fonds séparément au Conseil d'administration du FENU. Le pouvoir de signature est centralisé et les accords doivent être autorisés au niveau du siège par l'Administrateur associé. Chaque fonds d'affectation spéciale se voit attribuer un mandat spécifique et un gestionnaire.

d) Services d'appui remboursables et activités diverses

Les services d'appui remboursables et activités diverses correspondent aux ressources autres que celles des trois catégories susmentionnées, que le FENU reçoit pour un usage déterminé au titre des programmes, conformément aux politiques, buts et activités du FENU, et pour la fourniture à des tiers de services de gestion et autres services d'appui.

Pour attribuer les éléments d'actif au secteur approprié, le FENU a réparti la trésorerie et les placements sur la base des soldes interfonds des quatre secteurs.

Information sectorielle présentée dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2016

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires</i>		<i>Partage des coûts</i>		<i>Fonds d'affectation spéciale</i>		<i>Services d'appui remboursables et activités diverses</i>		<i>Total</i>	
	<i>2016</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>
Actif										
Actifs courants										
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 718	1 361	7 693	4 101	788	206	1 554	580	12 753	6 248
Placements	8 602	13 439	30 222	34 178	3 095	1 719	6 100	4 826	48 019	54 162
Créances (opérations sans contrepartie directe)	–	–	1 778	2 092	–	2 968	–	411	1 778	5 471
Créances (opérations avec contrepartie directe)	16 560	2 489	72	26	–	–	–	–	16 632	2 515
Avances versées	390	426	210	320	56	109	7	10	663	865
Prêts à des prestataires de services financiers	442	384	–	–	–	–	–	–	442	384
Stocks	–	–	–	–	–	–	–	2	–	2
Total des actifs courants	28 712	18 099	39 975	40 717	3 939	5 002	7 661	5 829	80 287	69 647
Actifs non courants										
Placements	4 734	12 279	17 035	30 076	1 744	1 513	3 438	4 247	26 951	48 115
Prêts à des prestataires de services financiers	94	139	–	364	–	1	–	–	94	504
Immobilisations corporelles	291	329	161	52	–	–	16	19	468	400
Total des actifs non courants	5 119	12 747	17 196	30 492	1 744	1 514	3 454	4 266	27 513	49 019
Total de l'actif	33 831	30 846	57 171	71 209	5 683	6 516	11 115	10 095	107 800	118 666

Information sectorielle présentée dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2016 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires</i>		<i>Partage des coûts</i>		<i>Fonds d'affectation spéciale</i>		<i>Services d'appui remboursables et activités diverses</i>		<i>Total</i>	
	<i>2016</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>
Passif										
Passifs courants										
Dettes et charges à payer	315	23	224	572	96	1 075	31	18	666	1 688
Fonds détenus au nom de donateurs	–	–	16	–	–	–	–	–	16	–
Avantages du personnel	1 720	1 457	325	326	129	129	117	132	2 291	2 044
Dépenses de restructuration	–	138	–	–	–	–	–	–	–	138
Total des passifs courants	2 035	1 618	565	898	225	1 204	148	150	2 973	3 870
Passifs non courants										
Avantages du personnel	7 825	7 487	–	20	43	43	145	155	8 013	7 705
Total des passifs non courants	7 825	7 487	–	20	43	43	145	155	8 013	7 705
Total du passif	9 860	9 105	565	918	268	1 247	293	305	10 986	11 575
Actif net/situation nette										
Réserves	12 067	12 390	–	–	–	–	2 000	2 001	14 067	14 391
Excédent cumulé	11 904	9 351	56 606	70 291	5 415	5 269	8 822	7 789	82 747	92 700
Total de l'actif net/de la situation nette	23 971	21 741	56 606	70 291	5 415	5 269	10 822	9 790	96 814	107 091
Total du passif et de l'actif net/de la situation nette	33 831	30 846	57 171	71 209	5 683	6 516	11 115	10 095	107 800	118 666

Information sectorielle présentée dans l'état des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2016

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires</i>		<i>Participation aux coûts</i>		<i>Fonds d'affectation spéciale</i>		<i>Services d'appui remboursables et activités diverses</i>		<i>Éliminations^a</i>		<i>Total</i>	
	<i>2016</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>
Produit												
Contributions volontaires	9 425	11 593	33 080	35 968	8 132	9 418	1 335	623	–	–	51 972	57 602
Produit des placements	460	365	345	357	–	42	76	–	–	–	881	764
Produits divers	138	9	13	18	130	–	3 281	4 514	(3 285)	(4 492)	277	49
Total des produits	10 023	11 967	33 438	36 343	8 262	9 460	4 692	5 137	(3 285)	(4 492)	53 130	58 415
Charges												
Services contractuels	1 019	1 614	12 261	9 425	1 115	1 059	257	494	–	–	14 652	12 592
Dépenses de personnel	4 156	5 375	10 593	7 555	601	740	2 562	2 419	–	–	17 912	16 089
Fournitures et consommables utilisés	58	258	484	432	64	129	46	45	–	–	652	864
Frais généraux de fonctionnement	1 692	2 144	8 368	7 880	1 203	1 789	704	1 079	(3 285)	(4 492)	8 682	8 400
Subventions et autres transferts	377	3 586	15 057	15 478	5 079	9 103	12	–	–	–	20 525	28 167
Charges diverses	489	317	332	150	14	13	75	30	–	–	910	510
Amortissements	41	40	27	6	–	–	3	2	–	–	71	48
Charges financières	2	9	1	6	40	45	–	–	–	–	43	60
Total des charges	7 834	13 343	47 123	40 932	8 116	12 878	3 659	4 069	(3 285)	(4 492)	63 447	66 730
Excédent/(déficit) pour l'année	2 189	(1 376)	(13 685)	(4 589)	146	(3 418)	1 033	1 068	–	–	(10 317)	(8 315)

^a Cet ajustement est nécessaire pour éliminer l'effet des opérations internes de recouvrement des coûts.

Note 7

Comparaison avec le budget

La convention retenue pour établir le budget et celle utilisée pour établir les états financiers sont différentes. L'état V (état comparatif des montants inscrits au budget (ressources ordinaires) et des montants effectifs) a été établi selon la convention budgétaire, qui est celle de la comptabilité de caisse modifiée, tandis que l'état II (état des résultats financiers) l'a été selon une convention comptable, en l'occurrence la méthode de la comptabilité d'exercice.

La présentation que l'état V offre des activités et dépenses connexes correspond aux catégories de classement des coûts, à savoir : a) activités de développement : i) programme, et ii) efficacité du développement; et b) activités de gestion. Il convient de noter que l'état des résultats financiers (état II) présente la répartition des charges par nature.

C'est la raison pour laquelle le montant effectif des dépenses financées au moyen des ressources ordinaires diffère du montant total des charges.

Aux fins de l'application des normes IPSAS, dans le cas du FENU, les budgets approuvés sont ceux qui lui permettent d'engager les dépenses au titre des activités de développement et de gestion à financer sur les ressources ordinaires. Quant aux autres ressources, elles correspondent à une estimation prospective et à une projection reposant sur des hypothèses quant à la survenance dans l'avenir de certains événements et ne sont donc pas présentées dans l'état V.

L'état V permet de rapprocher le budget définitivement approuvé et les crédits effectivement utilisés, calculés selon la même convention que le budget correspondant. Il n'y a pas d'écart significatif entre le budget initial et le budget définitif approuvés.

Il n'y a aucun écart entre le budget initial approuvé et le budget définitif approuvé. Les deux budgets sont en effet égaux. Les taux d'exécution du budget pour 2016 ont été déterminés par les facteurs suivants : a) montant des crédits approuvés; b) besoins globaux de trésorerie et de liquidités; et c) prescriptions et mise en application du plan stratégique du FENU pour 2014-2017.

Ainsi, pour l'année 2016, les taux d'exécution sont les suivants :

a) Activités de développement : les crédits effectivement utilisés (7,373 millions de dollars) représentent 92,5 % du budget approuvé annualisé de 7,969 millions de dollars;

b) Activités de gestion : les crédits effectivement utilisés (0,643 million de dollars) représentent 77,8 % du budget approuvé annualisé de 0,826 million de dollars.

Le FENU a revu les plafonds des dépenses annuelles approuvées pour 2016 en raison de la baisse des contributions volontaires. Les dépenses effectives ont de ce fait été plus faibles que les montants inscrits au budget approuvé annualisé pour 2016.

Le montant effectif des flux de trésorerie nets résultant du fonctionnement, des activités de placement et des activités de financement présentés sur une base comparable doit être rapproché des montants indiqués dans les états financiers, comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Placements</i>	<i>Financement</i>	<i>Total</i>
Montant effectif total (calculé sur une base comparable) présenté dans l'état V	(8 012)	(4)	–	(8 016)
Différences liées à la méthode de calcul	46	–	–	46
Différences relatives aux entités prises en compte	(14 270)	28 745	–	14 475
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie présentée dans l'état IV	(22 236)	28 741	–	6 505

Les différences liées à la méthode de calcul, selon qu'il s'agit du budget (comptabilité de trésorerie modifiée) ou des comptes financiers (comptabilité d'exercice), concernent principalement les commandes passées mais non exécutées. Celles-ci sont en effet saisies par la comptabilité budgétaire mais non par la comptabilité financière, puisque la livraison des biens ou la prestation des services n'a pas encore eu lieu.

Les différences relatives aux entités entre l'état V et l'état IV concernent les autres ressources du FENU, c'est-à-dire les montants afférents au partage des coûts, aux fonds d'affectation spéciale et aux services d'appui remboursables et activités diverses qui apparaissent dans l'état IV, mais non dans l'état V.

Il n'y a pas de différences temporelles car la période budgétaire annualisée est la même que la période sur laquelle portent les états financiers.

Note 8**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2016</i>	<i>31 décembre 2015</i>
Fonds en banque	1 168	1 008
Fonds détenus par des gestionnaires extérieurs	411	–
Titres du marché monétaire	5 905	5 240
Obligations	5 269	–
Total, trésorerie et équivalents de trésorerie	12 753	6 248

L'exposition du Fonds aux risques de crédit est présentée dans la note 24 (Instruments financiers et gestion du risque financier).

Note 9
Placements

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Placements à court terme		
Placements gérés par le PNUD	48 019	54 162
Placements gérés par des gestionnaires extérieurs	–	–
Total, placements à court terme	48 019	54 162
Placements à long terme		
Placements gérés par le PNUD	14 983	48 115
Placements gérés par des gestionnaires extérieurs	11 968	–
Total, placements à long terme	26 951	48 115
Total des placements	74 970	102 277

Les fonds placés par le FENU comprennent des actifs financiers gérés par le PNUD qu'il est prévu de détenir jusqu'à leur échéance ou qui sont disponibles à la vente, ainsi que des titres disponibles à la vente gérés par des gestionnaires extérieurs.

9.1 Placements gérés par le PNUD : titres détenus jusqu'à leur échéance

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1 ^{er} janvier 2016	Achats	Échéances	Amortissement	Plus-values/ (moins-values) réalisées	Reclassement de long terme à court terme	31 décembre 2016
Placements à court terme							
Obligations	54 162	10 156	(58 946)	(355)	–	43 002	48 019
Total, placements à court terme	54 162	10 156	(58 946)	(355)	–	43 002	48 019
Placements à long terme							
Obligations	48 115	15 007	(5 000)	(137)	–	(43 002)	14 983
Total, placements à long terme	48 115	15 007	(5 000)	(137)	–	(43 002)	14 983
Total des placements qu'il est prévu de détenir jusqu'à leur échéance	102 277	25 163	(63 946)	(492)	–	–	63 002

Le FENU n'a constaté aucune dépréciation sur ses placements au 31 décembre 2016.

Son exposition aux risques de crédit, de marché et de change est décrite dans la note 24, comme le sont les activités de gestion des risques qu'il mène quant à ses placements.

9.2 Placements gérés par des gestionnaires extérieurs : titres disponibles à la vente

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Placements disponibles à la vente		
Placements à long terme		
Actions	7 428	–
Obligations	4 540	–
Total, placements à long terme	11 968	–
Total, placements gérés par des gestionnaires extérieurs : titres disponibles à la vente	11 968	–

L'intégralité du portefeuille de placements disponibles à la vente concerne des placements confiés à un gestionnaire extérieur destinés à l'assurance maladie après la cessation de service. Outre ces placements, un montant de 0,411 million de dollars également réservé à l'assurance maladie après la cessation de service a été classé à la rubrique Trésorerie et équivalents de trésorerie.

Le total réservé à cette fin, trésorerie et équivalents compris, s'élève ainsi à 12,4 millions de dollars (2015 : 0 million).

Le FENU n'a constaté aucune dépréciation sur ses placements au 31 décembre 2016. Son exposition aux risques de crédit, de marché et de change est présentée dans la note 24, comme le sont les activités de gestion des risques qu'il mène quant à ses placements.

Note 10**10.1 Créances – opérations sans contrepartie directe**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Contributions à recevoir	1 778	5 471
Total, créances (opérations sans contrepartie directe)	1 778	5 471

Échéance des créances (opérations sans contrepartie directe)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Moins de 6 mois	1 778	5 044
Plus de 6 mois	–	427
Total, créances (opérations sans contrepartie directe)	1 778	5 471

Les contributions à recevoir sont les contributions annoncées, mais non encore versées, par les donateurs. Au 31 décembre 2016, le FENU n'enregistrait aucune moins-value sur ces contributions. Son exposition aux risques de crédit et de change est présentée dans la note 24 (Instruments financiers et gestion du risque financier).

10.2 Créances (opérations avec contrepartie directe)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Créances sur le Programme des Nations Unies pour le développement	10 815	1 858
Créances sur l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	–	4
Créances sur le Fonds des Nations Unies pour la population	14	–
Avoirs et créances au titre des placements	5 699	620
Créances sur le personnel	8	7
Créances sur des tiers	78	26
Actifs en produits financiers dérivés	18	–
Total, créances (opérations avec contrepartie directe)	16 632	2 515

Échéance des créances (opérations avec contrepartie directe)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Moins de 6 mois	16 259	2 413
Plus de 6 mois	373	102
Total, créances (opérations avec contrepartie directe)	16 632	2 515

Les risques de crédit et de change auxquels le FNUE est exposé sont décrits dans la note 24 (Instruments financiers et gestion du risque financier).

Note 11

Avances

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Opérations sans contrepartie directe		
Fonds de fonctionnement versés aux gouvernements	279	483
Fonds de fonctionnement versés aux agents/partenaires d'exécution	–	40
Avances : opérations sans contrepartie directe	279	523
Opérations avec contrepartie directe		
Avances versées au personnel	400	398
Avances : opérations avec contrepartie directe	400	398
Total brut, avances	679	921
Dépréciation ^a	(16)	(56)
Total net, avances	663	865

^a La dépréciation constatée dans l'état des résultats financiers s'établit à 0,40 millions de dollars, soit moins que lors des années précédentes.

Échéance des avances

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Moins de 6 mois	557	762
Plus de 6 mois	122	159
Avances : opérations avec et sans contrepartie directe – montant brut	679	921

Note 12**Prêts à des prestataires de services financiers**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Actifs courants		
Prêts à des prestataires de services financiers	797	384
Dépréciation	(355) ^a	–
Total, prêts courants aux prestataires de services financiers	442	384
Actifs non courants		
Prêts à des prestataires de services financiers	686	1 194
Dépréciation	(592) ^a	(690) ^a
Total, prêts non courants à des prestataires de services financiers	94	504
Total, prêts aux prestataires de services financiers	536	888

^a En 2016, une dépréciation supplémentaire de 0,355 million de dollars portant sur le solde des prêts courants a été constatée dans l'état des résultats financiers, comme indiqué dans la note 23 (Charges). La dépréciation portant sur les prêts non courants constatée dans l'état des résultats financiers s'établit à 0,098 million de dollars, soit moins que lors des années précédentes.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Solde au 1 ^{er} janvier	888	774
Réévaluation des prêts (gains ou pertes de change à la date de clôture des comptes)	(37)	(213)
Montants dépréciés	(355)	–
Montants remboursés	(20)	(10)
Décaissements de prêts	–	337
Réinscription de prêts ayant subi une dépréciation	60	–
Solde au 31 décembre	536	888

Le solde des prêts comprend des prêts consentis à cinq institutions, pour un montant de 0,536 million de dollars. Trois d'entre eux sont des prêts productifs. Les taux d'actualisation vont de 9 % à 15 % en fonction des pays dans lesquels ces prêts sont accordés.

Note 13

Stocks

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Stocks		
Fournitures de bureau	-	2
Total, stocks	-	2

Note 14

Immobilisations corporelles

Le FENU a deux grandes catégories d'immobilisations corporelles : les actifs de projet et les actifs de gestion. Les actifs de projet, qui représentent 98 % du total de ses actifs, sont utilisés pour l'exécution de ses programmes et projets. Les actifs de gestion, qui en représentent 2 % sont utilisés hors projets à l'occasion d'opérations spécifiques dans les bureaux de pays et au siège. Au 31 décembre 2016, le FENU détenait des immobilisations corporelles entièrement amorties et encore en usage dont la valeur brute comptable s'élevait à 0,068 million de dollars.

Immobilisations corporelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Mobilier et agencements</i>	<i>Matériel informatique et matériel de communications</i>	<i>Véhicules</i>	<i>Machines- outils et matériel lourd</i>	<i>Total</i>
Solde au 1^{er} janvier 2016					
Charges	77	119	688	20	904
Amortissements cumulés	(12)	(64)	(421)	(7)	(504)
Valeur comptable au 1^{er} janvier 2016	65	55	267	13	400
Période achevée le 31 décembre 2016					
Entrées	-	35	106	5	146
Ajustements sur charges	-	-	(7)	-	(7)
Amortissements	(5)	(11)	(54)	(1)	(71)
Valeur comptable au 31 décembre 2016	60	79	312	17	468
Solde au 31 décembre 2016					
Charges	77	154	787	25	1 043
Amortissements cumulés	(17)	(75)	(475)	(8)	(575)
Valeur comptable au 31 décembre 2016	60	79	312	17	468

Au 31 décembre 2016, le FENU n'a constaté aucune dépréciation de ses immobilisations corporelles.

Note 15**Dettes et charges à payer**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2016</i>	<i>31 décembre 2015</i>
Sommes dues à des tiers	449	1 656
Charges à payer	177	12
Sommes dues au personnel	15	20
Sommes dues à l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	25	–
Total, dettes et charges à payer	666	1 688

Note 16**Fonds détenus pour le compte de donateurs**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2016</i>	<i>31 décembre 2015</i>
Fonds en attente de restitution aux donateurs	16	–
Total	16	–

Note 17**Avantages du personnel**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2016</i>	<i>31 décembre 2015</i>
Passifs courants		
Congé annuel	1 549	1 407
Congé dans les foyers	570	421
Assurance maladie après la cessation de service	48	38
Prestations liées au rapatriement	117	129
Capital-décès	4	3
Autres avantages du personnel	3	46
Total partiel	2 291	2 044
Passifs non courants		
Assurance maladie après la cessation de service	6 057	5 170
Prestations liées au rapatriement	1 794	1 640
Congé dans les foyers	134	135
Capital-décès	28	29
Autres avantages du personnel	–	731
Total partiel	8 013	7 705
Total	10 304	9 749

Les engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont calculés par des actuaires indépendants. Les avantages du personnel sont prévus par le Règlement et le Statut du personnel de l'ONU.

Les montants, au 31 décembre 2016, des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, des prestations de rapatriement et du capital-décès ont été déterminés en reportant ceux établis par l'évaluation arrêtée au 31 décembre 2015. Ce report a permis de réutiliser les données démographiques et les hypothèses actuarielles de l'année précédente, tandis que les hypothèses financières, concernant notamment les taux d'actualisation et d'inflation des frais médicaux, ont été mises à jour. La hausse des passifs pour 2016 s'explique en grande partie par la baisse globale des taux d'actualisation.

a) Régimes de prévoyance à prestations définies

Le FENU offre à ses fonctionnaires et anciens fonctionnaires les régimes à prestations définies ci-après, qui sont sujets à évaluation actuarielle : assurance-maladie après la cessation de service; prestations de fin de service telles que les primes de rapatriement; et d'autres avantages, tels que les prestations de décès.

La valeur actuelle des obligations au titre de ces régimes de prévoyance à prestations définies a évolué comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Rapatriement</i>	<i>Capital- décès</i>	<i>Total</i>
Engagements au 1^{er} janvier 2016 au titre des prestations définies	5 208	1 769	32	7 009
Facteurs d'augmentation des engagements				
Coût des services rendus au cours de la période	445	184	2	631
Coût financier	222	63	1	286
Pertes actuarielles sur les versements	140	361	–	501
Pertes actuarielles dues à la modification des hypothèses	270	27	–	297
Facteurs de diminution des engagements				
Prestations effectivement versées	(180)	(493)	–	(673)
(Gains) actuariels sur les versements	–	–	(3)	(3)
Montant des engagements au 31 décembre 2016	6 105	1 911	32	8 048

Le montant des engagements au titre des prestations définies est égal au passif correspondant comptabilisé dans l'état de la situation financière.

Le coût des services rendus au cours de la période et le coût financier comptabilisés dans l'état des résultats financiers et l'état de la situation financière s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Rapatriement</i>	<i>Capital- décès</i>	<i>Total</i>
Coût des services rendus au cours de la période	445	184	2	631
Coût financier	222	63	1	286
Total, charges comptabilisées au titre des avantages du personnel	667	247	3	917

Les gains/(pertes) actuariels comptabilisés directement dans l'actif net/la situation nette se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Rapatriement</i>	<i>Capital- décès</i>	<i>Total</i>
Gains/(pertes) actuariels dus à la modification des hypothèses	(270)	(27)	–	(297)
Gains/(pertes) actuariels sur les décaissements	(140)	(112) ^a	3	(249)
Total	(410)	(139)	3	(546)

^a Le montant de 0,112 million de dollars correspond à la différence nette entre la perte actuarielle sur les décaissements, qui s'est élevée à 0,361 million, et l'ajustement de 0,249 million effectué pendant l'année.

En 2016, sur la perte actuarielle nette d'un montant de 0,546 million de dollars, la perte actuarielle liée à l'assurance maladie après la cessation de service imputable au changement des hypothèses actuarielles s'est élevée à 0,270 million de dollars.

On trouvera dans le tableau ci-après les montants, pour la période considérée et les quatre périodes précédentes, des engagements au titre des régimes de prévoyance à prestations définies et des ajustements liés à l'expérience afférents aux passifs correspondants :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>2016</i>	<i>2015</i>	<i>2014</i>	<i>2013</i>	<i>2012</i>
Assurance maladie après la cessation de service					
Obligation au titre des prestations définies	6 105	5 208	10 948	7 899	12 640
Ajustement lié à l'expérience	–	(5 126)	(474)	(136)	(145)
Rapatriement					
Obligation au titre des prestations définies	1 911	1 769	2 088	1 979	1 865
Ajustement lié à l'expérience	–	(253)	(119)	163	(1)
Capital-décès					
Obligation au titre des prestations définies	32	32	33	26	35
Ajustement lié à l'expérience	–	2	2	(4)	–

La prochaine évaluation actuarielle sera arrêtée au 31 décembre 2017.

b) Hypothèses actuarielles

La dernière évaluation actuarielle relative à l'assurance maladie après la cessation de service, aux prestations liées au rapatriement et au capital-décès a été achevée au 31 décembre 2015. Les deux hypothèses importantes utilisées par l'actuaire pour déterminer la valeur des engagements au titre des prestations définies sont le taux d'actualisation et, pour l'assurance maladie après la cessation de service, l'évolution du coût des soins de santé.

Les principales hypothèses retenues pour déterminer les engagements au titre des prestations définies sont les suivantes :

	2016	2015
Taux d'actualisation		
Assurance maladie après la cessation de service	4,09 %	4,27 %
Prestations liées au rapatriement	3,59 %	3,71 %
Capital-décès	3,41 %	3,52 %
Taux prévu d'évolution du coût des soins de santé (en fonction du régime d'assurance maladie)	4-6,0 %	4-6,4 %
Coût des prestations par personne (en fonction de l'âge) (en dollars É.-U.)	1 052-15 419	989-14 492
Variation du barème des traitements (en fonction de l'âge et de la catégorie des fonctionnaires)	4,5-9,8 %	4,5-9,8 %
Taux d'inflation	2,25 %	2,25 %
Méthode actuarielle utilisée	Méthode des unités de crédit projetées	Méthode des unités de crédit projetées

D'autres hypothèses actuarielles sont retenues pour l'évaluation de l'assurance maladie après la cessation de service : inscription dans le plan et participation au volet B du programme Medicare, personnes à charge, différence d'âge entre les conjoints, cotisations des retraités, accroissement du nombre des réclamations liées à l'âge, subventions accordées aux retraités pour les médicaments au titre du volet D du programme Medicare et primes versées au titre du volet B dudit programme.

Les hypothèses relatives à la mortalité reposent sur les tables et statistiques publiées. Les taux de mortalité retenus pour calculer la valeur des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et les prestations liées au rapatriement sont actuellement les suivants :

<i>Taux de décès avant le départ à la retraite</i>	<i>À l'âge de 20 ans</i>	<i>À l'âge de 69 ans</i>
Hommes	0,00065	0,00906
Femmes	0,00034	0,00645

<i>Taux de mortalité après le départ à la retraite</i>	<i>À l'âge de 20 ans</i>	<i>À l'âge de 70 ans</i>
Hommes	0,00072	0,01176
Femmes	0,00037	0,00860

Les taux de départ à la retraite des administrateurs recrutés entre le 1^{er} janvier 1990 et le 1^{er} janvier 2014 et comptant au moins 30 années d'ancienneté s'établissent comme suit :

<i>Taux de départ à la retraite : administrateurs comptant au moins 30 années d'ancienneté</i>	<i>À 55 ans</i>	<i>À 62 ans</i>
Hommes	0,16	0,70
Femmes	0,20	0,80

Analyse de sensibilité

Si les hypothèses relatives à l'évolution des frais médicaux précédemment décrites venaient à changer, cela aurait les effets suivants sur les estimations des charges futures au titre de l'assurance maladie après la cessation de service :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Augmentation de 1 %</i>	<i>Diminution de 1 %</i>
Incidence de la variation du taux d'actualisation sur le montant des engagements en fin d'année	(1 278)	1 665
Incidence de la variation des taux tendanciels d'évolution du coût des soins de santé sur la valeur cumulée en fin d'année des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi	1 729	(1 281)

c) Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Les Statuts de la Caisse stipulent que le Comité mixte fait procéder par l'Actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte a pour pratique de faire procéder à une évaluation tous les deux ans selon la méthode des groupes avec entrants. L'évaluation actuarielle a essentiellement pour objectif de déterminer si ses actifs actuels et le montant estimatif de ses actifs futurs permettront à la Caisse de faire face à ses engagements.

Le FENU est tenu de verser des cotisations à la Caisse, au taux fixé par l'Assemblée générale (soit actuellement 7,9 % pour les participants et 15,8 % pour les organisations affiliées). En application de l'article 26 des Statuts de la Caisse, il doit également lui verser sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle de la Caisse et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Chaque organisation affiliée contribue alors au prorata des cotisations qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle.

L'évaluation actuarielle arrêtée au 31 décembre 2015 a fait apparaître un déficit actuariel de 0,16 % (contre 0,72 % selon l'évaluation de 2013) de la masse des rémunérations considérées aux fins des pensions, ce qui signifie que le taux de cotisation théoriquement nécessaire à cette date pour rétablir l'équilibre actuariel était de 23,54 %, alors que le taux en vigueur était de 23,7 %. La prochaine évaluation actuarielle sera arrêtée au 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2015, le taux de couverture des engagements, compte non tenu des ajustements futurs des pensions, était de 141,1 % (contre 127,5 % dans

l'évaluation de 2013). Le taux de couverture calculé compte tenu des effets du système actuel d'ajustement des pensions était de 100,9 % (contre 91,2 % en 2013).

Ayant examiné l'équilibre actuariel de la Caisse, l'Actuaire-conseil a conclu qu'il n'était pas nécessaire, au 31 décembre 2015, d'effectuer les versements prévus en cas de déficit à l'article 26 des Statuts de la Caisse, car la valeur actuarielle des actifs était supérieure à celle de la totalité des obligations de la Caisse. Qui plus est, la valeur du marché des actifs dépassait aussi la valeur actuarielle de toutes les obligations à la date de l'évaluation. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.

Les cotisations versées par le FENU à la Caisse en 2016 s'élevaient à 3,4 millions de dollars (2,4 millions de dollars en 2015). Ce montant comprend la part de l'Organisation ainsi que les cotisations à la charge des participants. Le montant des cotisations dues en 2017 devrait se maintenir à 3,4 millions de dollars, sauf changement des effectifs ou modification de la rémunération considérée aux fins de la pension.

d) Indemnités de fin de contrat de travail

Dans le cours normal de ses activités, le FENU n'a pas eu à verser d'indemnités de fin de contrat de travail. Toutes les indemnités dues à ce titre en 2015 en raison de la restructuration ont été versées dans leur intégralité au cours de l'année 2016.

e) Application future de la résolution 70/244 de l'Assemblée générale

Par sa résolution 70/244 de décembre 2015, l'Assemblée générale a adopté une série de modifications des conditions d'emploi et des prestations qui seront offertes à tous les fonctionnaires des organisations appliquant le régime commun des Nations Unies. Les principales modifications portaient sur les points suivants : a) le 1^{er} janvier 2018, au plus tard, les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies porteront à 65 ans l'âge réglementaire de départ à la retraite des fonctionnaires recrutés avant le 1^{er} janvier 2014, en tenant compte des droits acquis des intéressés; b) un barème révisé des traitements de base minima des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (montants bruts et montants nets) prendrait effet le 1^{er} janvier 2016; c) les propositions concernant l'ensemble des prestations offertes par les organisations appliquant le régime commun prendraient effet le 1^{er} juillet 2016.

Note 18

Réserves

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1 ^{er} janvier 2016	Variations	31 décembre 2016
Réserve opérationnelle	14 391	(324)	14 067
Montant total des réserves	14 391	(324)	14 067

Créée en 1979 par le Conseil d'administration pour assurer au FENU des liquidités suffisantes, la réserve opérationnelle est maintenue à un niveau au moins égal à 20 % des engagements au titre des projets. À la fin de 2016, ces engagements s'élevaient à 60,33 millions de dollars. La réserve opérationnelle constituée par le Fonds est donc de 12,07 millions de dollars, soit 20 % des engagements. Par ailleurs, l'administration a constitué une réserve de 2 millions de dollars à partir des

ressources extrabudgétaires pour couvrir les dépenses de personnel en cas de fluctuation des ressources.

Note 19**Excédents cumulés**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1 ^{er} janvier 2016	Variations	31 décembre 2016
Excédents cumulés	82 494	(9 993)	72 501
Fonds réservés à des fins déterminées	926	403	1 329
Gains/(pertes) actuariels	9 280	(546)	8 734
Variations de la juste valeur des titres disponibles à la vente	–	183	183
Total des excédents cumulés	92 700	(9 953)	82 747

La variation des excédents cumulés (9,993 millions) s'explique comme suit : un déficit de 10,317 millions de dollars pour l'année et un transfert de la réserve opérationnelle à l'excédent cumulé d'un montant de 0,324 million de dollars.

La variation des fonds réservés à des fins déterminées correspond à celle des éléments suivants : fonds pour les technologies de l'information et des communications (0,057 million de dollars), fonds pour la sécurité (0,026 million de dollars), fonds pour l'apprentissage (0,299 million de dollars), fonds pour les coûts remboursables des activités financées en commun (0,019 million de dollars) et fonds pour l'assurance contre les dégâts imputables à des actes de malveillance (0,002 million de dollars).

Note 20**Contributions volontaires**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2016	2015
Contributions	54 524	58 053
À déduire : Contributions inutilisées remboursées aux donateurs	(2 552)	(451)
Total des contributions volontaires	51 972	57 602

Pendant la période 2014-2017, le PNUD se fondera sur le mandat financier du FENU dans des domaines d'intérêt commun dans les pays les moins avancés. Dans ce contexte, le PNUD fournit un appui institutionnel au FENU. En outre, en 2016, il a pris directement en charge, comme contribution en nature, une partie des coûts salariaux afférents à 15 fonctionnaires du FENU, d'un montant de 2,2 millions de dollars, et des frais généraux de fonctionnement (loyers, voyages et frais divers) d'un montant de 0,6 million de dollars. Le PNUD a de plus fourni un appui aux programmes d'un montant de 0,8 million de dollars.

Au 31 décembre 2016, le FENU avait signé avec des donateurs des accords portant sur le versement, au titre des ressources autres que les ressources ordinaires, de contributions d'un montant total de 38,908 millions de dollars, qui seront passées en produits au cours des exercices comptables ultérieurs conformément à la méthode de constatation des produits.

Note 21

Produit des placements

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2016	2015
Produit des placements	881	764
Total du produit des placements	881	764

Le produit des placements correspond à la somme des intérêts créditeurs, des décotes après amortissement, minorées des primes après amortissement, et des dividendes afférents au portefeuille de placements du FENU, des intérêts des soldes de comptes bancaires et des prêts à des prestataires de services financiers.

Note 22

Produits divers

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2016	2015
Gains de change	164	20
Autres produits divers	113	29
Total des produits divers	277	49

Note 23

Charges

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Charges de 2016 afférentes aux programmes ^a	Total des charges de 2016	Charges de 2015 afférentes aux programmes	Total des charges de 2015
23.1 Services contractuels				
Services de vacataires	9 857	10 140	11 345	11 772
Services rendus par des sociétés	4 236	4 331	544	770
Charges afférentes au Programme des Volontaires des Nations Unies au titre des services contractuels	153	181	49	50
Total (services contractuels)	14 246	14 652	11 938	12 592
23.2 Charges de personnel				
Coûts salariaux	8 854	12 056	6 712	9 742
Prestations de retraite	1 649	2 249	1 061	1 621
Avantages postérieurs à l'emploi	612	1 058	845	2 147
Prestations liées aux engagements et affectations	785	958	605	827
Prestations liées aux congés	429	477	275	368

	Charges de 2016 afférentes aux programmes ^a	Total des charges de 2016	Charges de 2015 afférentes aux programmes	Total des charges de 2015
Autres avantages du personnel	684	1 114	1 111	1 384
Total (dépenses de personnel)	13 013	17 912	10 609	16 089
23.3 Fournitures et consommables utilisés				
Frais d'entretien des immobilisations corporelles et fournitures destinées aux projets	307	315	384	391
Papeterie et autres fournitures de bureau	41	60	41	58
Produits agricoles, pétroliers et métalliques	27	34	48	51
Fournitures informatiques et maintenance des logiciels	60	68	69	78
Matériel informatique et matériel de communications	42	43	178	224
Autres consommables utilisés	93	132	56	62
Total (fournitures et consommables utilisés)	570	652	776	864
23.4 Frais généraux de fonctionnement				
Voyages	3 361	3 595	3 603	3 819
Formation et recrutement	1 368	1 417	1 422	1 512
Loyers, contrats de location et services collectifs de distribution	603	858	577	1 211
Remboursement	226	250	35	339
Communications	563	735	447	642
Sécurité	404	524	286	410
Services spécialisés	311	491	8	8
Coût des services généraux de gestion	3 459 ^b	177	4 510	18
Contribution aux dépenses relatives aux activités financées en commun	250	341	147	229
Contribution aux dépenses relatives aux services informatiques et aux services de communications	116	158	74	115
Fret	37	39	35	36
Assurances/garanties	6	8	7	9
Frais de fonctionnement divers	67	89	33	52
Total (frais généraux de fonctionnement)	10 771	8 682	11 184	8 400
23.5 Subventions et autres transferts				
Subventions	20 503	20 515	28 132	28 132
Transferts	9	10	2	35
Total (subventions et autres transferts)	20 512	20 525	28 134	28 167
23.6 Charges diverses				
Pertes de change	81	81	315	343
Pertes sur cession d'immobilisations corporelles	–	–	2	2
Charges diverses	374	474	141	165
Dépréciation	355 ^c	355 ^c	–	–
Total (charges diverses)	810	910	458	510
23.7 Amortissements				
Amortissements	57	71	35	48

	<i>Charges de 2016 afférentes aux programmes^a</i>	<i>Total des charges de 2016</i>	<i>Charges de 2015 afférentes aux programmes</i>	<i>Total des charges de 2015</i>
Total (amortissements)	57	71	35	48
23.8 Charges financières				
Frais bancaires	43	43	60	60
Total (charges financières)	43	43	60	60
Total (charges)	60 022	63 447	63 194	66 730

^a Dont 60,022 millions de dollars au titre des programmes et 3,425 millions au titre de l'efficacité de l'aide au développement et la gestion.

^b Sur ces 3,459 millions de dollars, un montant de 3,285 millions a été éliminé pour annuler l'incidence du recouvrement interne des coûts du FENU.

^c En 2016, le FENU a constaté une dépréciation d'un montant de 0,355 million de dollars relative aux prêts à des prestataires de services financiers (voir note 12).

Note 24 **Instruments financiers et gestion des risques**

Les règles de gestion des risques du FENU, les politiques et directives régissant ses investissements et son règlement financier et ses règles de gestion financière ont pour but de réduire autant que possible les effets préjudiciables potentiels sur les ressources dont il dispose pour financer ses activités.

Dans le cadre de ses activités, le FENU est exposé à différents types de risques financiers, dont :

- Le risque de crédit : le risque de perte financière que pourrait subir le FENU si une entité débitrice ou contrepartie ne remplissait pas ses obligations financières ou contractuelles;
- Le risque de liquidité : le risque que le FENU n'ait pas suffisamment de fonds pour faire face à ses obligations au moment où elles arrivent à échéance;
- Le risque de marché : le risque que le FENU subisse des pertes financières en raison de mouvements défavorables des taux de change, des taux d'intérêt ou du cours des valeurs dans lesquelles il a investi.

Le PNUD administre les activités de placement du FENU dans le cadre d'un accord de prestation de services, en vertu duquel il applique ses directives pour la gestion des placements et son cadre de gouvernance dans l'intérêt du FENU. Les placements sont enregistrés au nom du Fonds et les titres négociables sont détenus par un dépositaire nommé par le PNUD. Les principaux objectifs de la gestion des placements, énoncés dans la politique et les directives du PNUD en la matière, sont les suivants :

- La sécurité : il s'agit de préserver le capital en investissant dans des titres à revenu fixe d'émetteurs très solvables;
- La liquidité : il s'agit de faire en sorte que le FENU puisse faire face à ses besoins de trésorerie, en investissant dans des titres à revenu fixe facilement négociables et en échelonnant les échéances en fonction des besoins de liquidité; et
- Le rendement : il s'agit d'optimiser le produit des placements dans le respect des impératifs de sécurité et de liquidité.

Composé de membres de l'équipe dirigeante, le Comité des placements du PNUD se réunit tous les trimestres pour examiner le rendement du portefeuille et s'assurer que les décisions relatives aux placements ont été prises conformément aux directives établies. Le FENU reçoit du PNUD un rapport mensuel détaillé sur le rendement des placements faisant état de la composition et du rendement du portefeuille de placements. Les bureaux du FENU examinent régulièrement ces rapports.

Le règlement financier et les règles de gestion financière du FENU régissent sa gestion financière. Ils s'appliquent à tous les fonds et programmes administrés par le FENU et fixent les normes régissant le contrôle interne et l'application du principe de responsabilité au sein de l'organisme.

En 2016, le FENU a confié la gestion des placements du fonds de l'assurance maladie après la cessation de service à une entité extérieure, en vue de garantir un rendement suffisant de ces placements, compte tenu de l'horizon à long terme des engagements correspondants. Au 31 décembre 2016, ce portefeuille était considéré comme étant principalement constitué de titres disponibles à la vente. Il se compose d'actions et de titres à revenu fixe.

Les gérants de portefeuille extérieurs sont tenus de suivre les directives applicables aux placements des fonds de l'assurance maladie après la cessation de service. Ces directives stipulent que tous les investissements doivent s'effectuer dans des conditions optimales de sécurité et respecter les principes de responsabilité effective et de responsabilité sociale tout en étant entièrement conformes aux normes les plus rigoureuses en matière de qualité, d'efficacité, de compétence et d'intégrité. Elles sont examinées et approuvées périodiquement par le Comité chargé des placements relatifs à l'assurance maladie après la cessation de service.

On trouvera dans le tableau ci-après la valeur en fin d'année des actifs financiers du FENU classés selon les normes IPSAS.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Titres détenus jusqu'à leur échéance</i>	<i>Titres disponibles à la vente</i>	<i>Prêts et créances</i>	<i>Juste valeur avec contrepartie en résultat</i>	<i>Valeur comptable</i>	
					2016	2015
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	–	12 753	–	12 753	6 248
Placements	63 002	11 968	–	–	74 970	102 277
Créances : opérations sans contrepartie directe	–	–	1 778	–	1 778	5 471
Créances : opérations avec contrepartie directe	–	–	16 614	18	16 632	2 515
Avances	–	–	663	–	663	865
Prêts à des prestataires de services financiers	–	–	536	–	536	888
Total des actifs financiers	63 002	11 968	32 344	18	107 332	118 264

La valeur comptable des actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance tient compte de l'amortissement. Au 31 décembre 2016, elle excédait leur valeur de réalisation de 0,047 million de dollars (contre 0,088 million de dollars en 2015). La valeur comptable des prêts et créances est une approximation raisonnable de leur juste valeur. Au 31 décembre 2016, le FENU détenait 0,018 million de dollars

d'avoirs financiers comptabilisés à leur juste valeur avec contrepartie en résultat, du fait de divers contrats de change administrés par un gérant de portefeuille extérieur.

On trouvera dans le tableau ci-dessous la valeur à la fin de l'année des éléments de passif classés selon les normes IPSAS adoptées par le FENU.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Autres passifs financiers</i>	<i>Juste valeur avec contrepartie en résultat</i>	<i>Valeur comptable</i>	
			<i>2016</i>	<i>2015</i>
Dettes et charges à payer			666	1 688
Fonds détenus pour le compte de donateurs	16	–	16	–
Total des passifs financiers	682	–	682	1 688

Au 31 décembre 2016, le FENU n'avait aucun passif financier comptabilisé à la juste valeur avec contrepartie en résultat. La valeur comptable des autres passifs est une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Pour l'année terminée le 31 décembre 2016, des gains d'un montant net de 0,138 million de dollars liés aux actifs et passifs financiers comptabilisés à leur juste valeur avec contrepartie en résultat ont été comptabilisés dans l'état des résultats financiers.

Évaluation

Le tableau ci-après présente la juste valeur des instruments financiers disponibles à la vente détenus par le FENU au 31 décembre 2016, calculée sur la base d'éléments classés selon leur niveau de fiabilité.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Niveau 1</i>	<i>Niveau 2</i>	<i>Niveau 3</i>	<i>Total</i>
Actifs financiers disponibles à la vente				
Actions	7 428	–	–	7 428
Obligations	4 540	–	–	4 540
Total	11 968	–	–	11 968

En fonction de la nature des données utilisées aux fins de l'évaluation, les normes IPSAS définissent les trois niveaux de juste valeur suivants :

- a) Niveau 1 : cours sur des marchés actifs, non corrigés, d'actifs ou de passifs identiques;
- b) Niveau 2 : éléments d'évaluation autres que les cours de marché relevant du niveau 1, qui sont obtenus soit directement (cours) soit indirectement (dérivés de cours) pour l'actif ou le passif considéré;
- c) Niveau 3 : éléments d'évaluation de l'actif ou du passif considéré ne reposant pas sur des cours observables (éléments non attestés).

Analyse du risque de crédit du Fonds

Le FENU est exposé à un risque de crédit lié aux soldes des actifs financiers qu'il détient, principalement la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les instruments financiers, les créances (opérations avec ou sans contrepartie directe), les avances et les prêts aux prestataires de services financiers.

Il utilise les comptes bancaires locaux du PNUD pour ses engagements financiers au jour le jour et ne reçoit pas de contributions à l'échelon des bureaux de pays. Toutes les contributions sont versées directement sur les comptes du FENU ou du PNUD ouverts à cette fin au siège du PNUD.

En ce qui concerne les instruments financiers, les directives concernant la gestion des placements limitent le volume des titres d'un même émetteur, qui doit de surcroît répondre à des critères de solvabilité. Les stratégies d'atténuation du risque de crédit énoncées dans les directives imposent des critères prudents de solvabilité minimale pour tous les émetteurs en fixant des limites relatives aux échéances et aux contreparties en fonction de la qualité du crédit. Les directives prescrivent de suivre en permanence les notes de crédit des émetteurs et contreparties. Seuls sont autorisés les placements dans des instruments à revenu fixe d'entités souveraines, supranationales, gouvernementales ou fédérales et de banques. Le PNUD administre les activités relatives aux placements du FENU.

L'évaluation du risque de crédit des instruments financiers repose sur les notes de crédit attribuées par les trois principales agences de notation (Moody's, Standard and Poor's et Fitch). Au 31 décembre 2016, le Fonds n'avait investi que dans des instruments financiers à revenu fixe de qualité, comme l'indique le tableau ci-après (présenté selon les conventions de notation de Standard and Poor's).

Concentration en fonction de la note de crédit – placements gérés par le PNUD

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>31 décembre 2016</i>	<i>AAA</i>	<i>AA+</i>	<i>AA</i>	<i>AA-</i>	<i>A+</i>	<i>Total</i>
Obligations – trésorerie et équivalents de trésorerie	–	–	–	5 269	–	5 269
Obligations – placements	32 997	4 999	9 985	4 998	10 023	63 002
Total	32 997	4 999	9 985	10 267	10 023	68 271

<i>31 décembre 2015</i>	<i>AAA</i>	<i>AA+</i>	<i>AA</i>	<i>AA-</i>	<i>A+</i>	<i>Total</i>
Obligations – placements	71 864	16 377	4 996	4 004	5 036	102 277
Total	71 864	16 377	4 996	4 004	5 036	102 277

**Concentration en fonction de la note de crédit – placements gérés
par une entité extérieure**

(En milliers de dollars des États-Unis)

31 décembre 2016	AA+	AA-	A+	A	BBB+	BBB	Bons du Trésor des États-Unis	Non notés	Total
Obligations – placements	88	65	78	120	339	119	595	3 136	4 540
Total	88	65	78	120	339	119	595	3 136	4 540

Pour atténuer le risque de crédit auquel le FENU est exposé au titre des opérations sans contrepartie directe, son règlement financier et ses règles de gestion financière disposent que, pour les autres ressources, les dépenses ne peuvent être engagées qu'après réception des fonds des donateurs. Il n'est possible de déroger à cette règle qu'à condition de respecter certains critères de gestion des risques concernant le débiteur. En outre, une bonne partie des contributions à recevoir est due par des gouvernements souverains et des institutions supranationales ou par des donateurs privés qui ne présentent pas un risque de crédit important.

La trésorerie du PNUD se charge de la gestion des placements. Les bureaux du FENU n'exercent qu'exceptionnellement des activités de placement.

Analyse du risque de liquidité du Fonds

Le risque de liquidité est le risque que le FENU ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements, à savoir les dettes, les charges à payer et autres obligations, à mesure qu'ils deviennent exigibles.

Les placements sont effectués en prenant dûment en considération les besoins de trésorerie liés au fonctionnement du FENU, qui reposent sur les prévisions relatives aux flux de trésorerie. La stratégie de placement prévoit d'échelonner les échéances en tenant compte du calendrier des futurs besoins de financement de l'organisation. Le FENU maintient une partie de ses positions dans des équivalents de trésorerie et des placements à court terme suffisants pour couvrir ses engagements à mesure qu'ils deviennent exigibles, comme indiqué dans le tableau ci-après.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2016	Pourcentage	31 décembre 2015	Pourcentage
Soldes de trésorerie	1 579	2	1 008	1
Équivalents de trésorerie	11 174	13	5 240	5
Total (trésorerie et équivalents de trésorerie)	12 753	15	6 248	6
Placements à court terme	48 019	54	54 162	50
Placements à long terme	26 951	31	48 115	44
Total (placements à court et long terme)	74 970	85	102 277	94
Total (placements, trésorerie et équivalents de trésorerie)	87 723	100	108 525	100

Même si les obligations représentaient une part légèrement plus importante du portefeuille du FENU à la fin de 2016 qu'à la fin de 2015, ces titres, à échéance relativement courte (moins d'un an dans la moitié des cas) étaient très liquides. Dans le cas peu probable où le FENU viendrait à manquer de fonds pour faire face à ses engagements à court terme, il pourrait facilement liquider ces placements moyennant des frais de transaction modiques et à bref délai.

Répartition des équivalents de trésorerie

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Titres du marché monétaire	5 905	5 240
Obligations	5 269	–
Équivalents de trésorerie	11 174	5 240

Le règlement financier et les règles de gestion financière du FENU lui permettent également d'atténuer son risque de liquidité puisqu'ils interdisent aux bureaux de prendre des engagements, y compris de faire des achats, qui ne sont pas inscrits au budget. Il est possible d'engager des dépenses une fois que les fonds ont été reçus et que les budgets ont été actualisés en conséquence dans le progiciel de gestion intégrée. La capacité de dépenses est constamment réévaluée au regard des engagements et des charges existants. Pour engager des dépenses qui ne sont pas inscrites au budget, il faut respecter les directives de gestion des risques du FENU.

Répartition des placements

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Mode de comptabilisation	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Titres détenus jusqu'à l'échéance	Coût amorti	63 002	102 277
Titres disponibles à la vente	Juste valeur	11 968	–
Total des placements		74 970	102 277

Le tableau ci-après fait apparaître la sensibilité des placements du FENU aux taux d'intérêt, compte tenu de la durée de ses titres. Seuls sont sensibles aux taux d'intérêt les titres classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, qui sont comptabilisés à la valeur du marché avec variation constatée dans la situation nette; les variations des taux d'intérêt n'ont donc pas d'incidence sur l'excédent ou le déficit du FENU.

Analyse de la sensibilité aux taux d'intérêt des placements à revenu fixe disponibles à la vente

(En milliers de dollars des États-Unis)

31 décembre 2016	Variation	Incidence sur les états financiers	
		Actifs nets	Excédent ou déficit
4 540	Hausse de 100 points de base	(93)	–
4 540	Baisse de 50 points de base	47	–

Note : Les titres entrant dans la catégorie Trésorerie et équivalents de trésorerie ne sont pas pris en compte.

Analyse du risque de marché du Fonds

Le risque de marché est la possibilité que le FENU subisse des pertes financières en raison de variations défavorables de la valeur marchande des instruments financiers, notamment des taux d'intérêt, des taux de change et des cours des titres.

Le risque de taux d'intérêt est lié aux effets des fluctuations des taux d'intérêt du marché sur :

- a) La juste valeur des actifs et passifs financiers;
- b) Les flux de trésorerie futurs.

Le portefeuille de titres du Fonds est considéré comme étant détenu jusqu'à l'échéance, et n'est donc pas évalué au cours du marché étant donné que la valeur comptable des titres détenus jusqu'à l'échéance n'est pas sujette aux fluctuations des taux d'intérêt.

Risque de change

Le FENU est exposé à des risques de change liés aux actifs financiers libellés en monnaies autres que le dollar des États-Unis et aux passifs financiers qui doivent être réglés en devises.

Les contributions des donateurs au FENU sont principalement libellées en dollars des États-Unis et en euros. Toute contribution reçue dans une monnaie autre que le dollar des États-Unis est immédiatement convertie en dollars au taux de change en vigueur, puisque tous les fonds du FENU sont déposés dans des comptes en dollars. Au 31 décembre 2016, tous les placements du FENU étaient libellés en dollars des États-Unis.

Les dettes et charges à payer ne présentent pas de risque de change.

Comme il ressort du tableau ci-dessous, une grande partie des actifs et passifs financiers du FENU sont libellés en dollars des États-Unis, ce qui réduit le risque de change global.

Risque de change

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Dollar des États-Unis	Autres monnaies	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 711	42	12 753	6 248
Placements	71 434	3 536	74 970	102 277
Créances : opérations sans contrepartie directe	500	1 278	1 778	5 471
Créances : opérations avec contrepartie directe	16 632	–	16 632	2 515
Avances versées	–	663	663	865
Prêts à des prestataires de services financiers	195	341	536	888
Total (actifs financiers)	101 472	5 860	107 332	118 264
Dettes et charges à payer	666	–	666	1 688
Fonds détenus pour le compte de donateurs	16	–	16	–
Total (passifs financiers)	682	–	682	1 688

Risque lié au cours des actions

En 2016, le FENU détenait des actions dans le cadre de son portefeuille de fonds affectés à l'assurance maladie après la cessation de service géré par une entité extérieure. L'incidence sur les placements en actions d'une variation de 5 % de leur cours est indiquée dans le tableau ci-après. Seuls sont sensibles aux variations des cours les placements en actions entrant dans la catégorie des titres disponibles à la vente, qui sont comptabilisés à la valeur du marché avec variation constatée dans la situation nette; les variations des cours n'ont donc pas d'incidence sur l'excédent ou le déficit du FENU.

(En milliers de dollars des États-Unis)

31 décembre 2016	Variation	Incidence sur les états financiers	
		Actifs nets	Excédent ou déficit
7 428	Hausse de 5 %	371	–
7 428	Baisse de 5 %	(371)	–

Note 25**Parties liées****a) Principaux dirigeants**

La direction du FENU est assurée par un groupe exécutif comprenant quatre membres : le Secrétaire exécutif, le Secrétaire exécutif adjoint et les deux directeurs des domaines d'activité. Chargé de l'orientation stratégique et de la gestion des opérations du FENU, le Groupe exécutif dispose d'importants pouvoirs pour mener à bien la mission de l'organisation.

b) Rémunération

(En milliers de dollars des États-Unis)

Niveau	Nombre de postes	Traitements et indemnités de poste	Autres prestations	Rémunération totale	Engagements relatifs à l'assurance maladie après la cessation de service, aux prestations liées au rapatriement, au capital-décès et aux congés annuels
Principaux dirigeants	4	778	176	954	1 906
Total	4	778	176	954	1 906

La rémunération versée aux principaux dirigeants englobe le traitement, l'indemnité de poste et les autres prestations auxquelles ils ont droit, telles que la prime d'affectation, la cotisation de l'employeur aux régimes d'assurance maladie et de pensions, l'indemnité pour charges de famille, l'indemnité pour frais d'études, les primes de sujétion, de mobilité et de non-déménagement, le remboursement des frais d'agence immobilière et l'indemnité de représentation.

Les principaux dirigeants ont également droit à des prestations après la cessation de service telles que l'assurance maladie, les prestations liées au rapatriement et le paiement des jours de congé annuel accumulés.

c) Avances

Au FENU, les avances aux fonctionnaires désignent les avances de traitement. Tous les fonctionnaires de l'organisation peuvent en bénéficier, y compris les principaux dirigeants, aux fins spécifiées dans le Statut et le Règlement du personnel de l'ONU. Au 31 décembre 2016, les principaux dirigeants et leurs parents proches n'avaient reçu aucune avance autre que celles dont tous les fonctionnaires du FENU auraient pu se prévaloir.

Note 26

Engagements et passifs éventuels

a) Engagements en cours

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Biens	104	63
Services	733	350
Total (engagements en cours)	837	413

Au 31 décembre 2016, les engagements du FENU relatifs à l'acquisition de divers biens et services pour lesquels un contrat avait été conclu mais qui n'avaient pas été reçus s'élevaient à 0,837 million de dollars.

b) Obligations locatives, selon la durée des contrats

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Obligations locatives immobilières		
Moins d'un an	326	326
De un an à cinq ans	1 304	1 304
Total (obligations locatives immobilières)	1 630	1 630

Les contrats de location conclus par le FENU portent en général sur une période d'un à cinq ans, mais certains peuvent être résiliés avant leur terme sous réserve d'un préavis de 30, 60 ou 90 jours. Le tableau ci-dessus présente les engagements prévus correspondant à la durée minimale ou contractuelle des baux de location.

Note 27

Restructuration interne

La restructuration interne des opérations du FENU a débuté en 2014 et s'est achevée en 2016. Elle a eu pour effet de réduire la part du budget ordinaire/des ressources de base consacrée aux traitements, de rationaliser l'organigramme afin d'améliorer l'application du principe de responsabilité et la délégation de pouvoir, de favoriser les synergies entre les domaines d'activité et de renforcer les fonctions et les procédures administratives.

Le montant de 0,138 million de dollars provisionné en 2015 pour couvrir les dépenses prévues au titre de la cessation de service a été versé dans son intégralité en 2016.

Note 28**Événements postérieurs à la date de clôture des comptes**

Entre la date de clôture des présents états financiers (le 31 décembre 2016) et la date à laquelle leur publication a été autorisée, il ne s'est produit aucun événement susceptible d'avoir sur eux une incidence notable, qu'elle soit favorable ou défavorable.

Note 29.1**Informations supplémentaires****Répartition des charges par catégorie de coût et domaine d'activité****Catégories de coût**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2016</i>
Développement	
Programme	60 022
Efficacité du développement	3 253
Gestion	3 457
Élimination	(3 285) ^a
Total des dépenses	63 447

^a Cet ajustement est nécessaire pour éliminer l'effet des opérations internes de recouvrement des coûts du FENU.

Domaines d'activité

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2016</i>
Accès aux services financiers	37 407
Financement du développement local	19 330
Efficacité du développement	3 253
Gestion	3 457
Total des dépenses	63 447

Note 29.2

Informations supplémentaires

**État des résultats financiers de l'ensemble des fonds d'affectation spéciale
créés par le Fonds d'équipement des Nations Unies**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Nom du fonds</i>	<i>Actif net au 31 décembre 2015</i>	<i>Produits/ ajustements</i>	<i>(Charges)</i>	<i>Actif net au 31 décembre 2016</i>
Belgique – Fonds de développement local pour la région d'Anseba	482	3	–	485
Belgique – appui au développement communal et aux initiatives	1	–	–	1
Belgique – projet d'appui au développement local de la région de Mayahi	1	–	–	1
Belgique – projet d'appui au développement local de la région de N'guigmi	3	(3)	–	–
Belgique – projet de développement des ressources agro-pastorales de la Province du Namentenga au Burkina Faso	2	(2)	–	–
Belgique – Fonds belge pour la sécurité alimentaire (FBSA) MLI/C02/12– Programme conjoint FENU/FBSA à Nara-Nioro	1 272	2	(1 197)	77
Fonds de survie belge – projet d'appui au développement économique local	358	–	(338)	20
Fonds de survie belge – projet d'appui à la décentralisation, à la déconcentration et au développement économique local au Bénin	7	–	–	7
Fondation Bill et Melinda Gates – Fonds pour les pays les moins avancés	135	–	(1)	134
Agence canadienne de développement international – appui à la gouvernance locale dans le département du Nord-Est en Haïti	27	–	–	27
Fonds belge pour la sécurité alimentaire – collectivités territoriales et développement local à Tombouctou et à Mopti (Mali)	74	–	–	74
Fonds belge pour la sécurité alimentaire – étude d'impact indépendante	–	(5)	5	–
Fonds belge pour la sécurité alimentaire – projet d'appui au développement communautaire en province de Byumba (Rwanda)	284	–	–	284
France – projet d'appui à la commune urbaine de Diffa (Niger)	4	128	11	143
France – projet d'appui à la décentralisation et au développement local (Mauritanie)	5	(5)	–	–
Japon – volet institutionnalisation de l'égalité des sexes du deuxième programme de développement des districts	122	–	–	122
Fonds d'affectation spéciale Modes de subsistance et sécurité alimentaire	112	1 289	(1 102)	299
Luxembourg – projet Mali	2	–	–	2
Luxembourg – Programme d'appui à la décentralisation en milieu rural	10	–	(2)	8
Luxembourg – projet d'appui aux communes rurales de Mopti	2	(2)	–	–
Fonds d'affectation spéciale multidonateurs – fonds d'intermédiation	2 324	4 405	(5 492)	1 237
Espagne – objectifs du Millénaire pour le développement – eau et assainissement	6	7	–	13
Espagne – objectifs du Millénaire pour le développement	3	–	–	3
Suède – Groupe consultatif des Nations Unies	23	–	–	23
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux – Année internationale du microcrédit (2005)	10	–	–	10
Last Mile Finance Trust Fund	–	2 445	–	2 445
Total	5 269	8 262	(8 116)	5 415

